

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
24

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 juin 2025

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

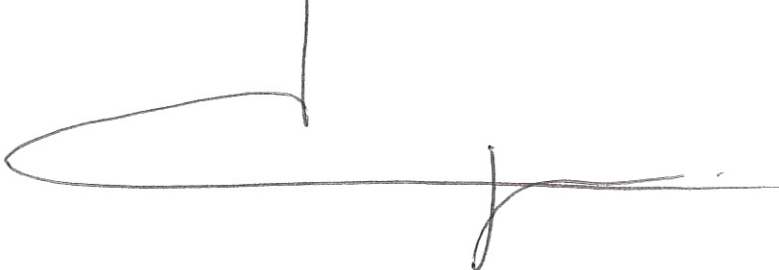
Contre : 0

Approuve l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2025 suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 27 mars 2025,
- Election du Président,
- Rapport du Directeur,
- Fonctionnement des centres
- Présentation des délibérations de l'EPLEFPA, et par centres,
- Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025,
- Information sur l'audit « diversité/égalité » et « auto-diagnostic »,
- Questions diverses,

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....





PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 27 mars 2025

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le jeudi 27 mars 2025, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Votants : 22 / Excusés, absents : 3.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d' Agriculture de Pau
M. DEROO MASSON Roland	D.D.T.M. de Pau
Mr JOUBERT Cyril	Directeur C.I.O. d' Oloron
Mme BEGUE MAZA Monique	Centre d'Information ou d'Orientation (C.I.O.)
M. LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C.A. et Conseiller Régional
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon

- **Représentants du personnel**

Mme DE ANTONI SOLANS Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mr ABBAS Gilles	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LANOT Jean-Michel	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme GUILLOT Marie-Pierre	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme CHATILLON Géraldine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. GIGNOL Michel	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. CLOUTE Guillaume	Représentant des anciens élèves
---------------------	---------------------------------

M. MARMEY Clément	Représentant des apprenants
Mlle DELVIGNE Léotie	Représentant des apprenants
M. ROURE Jean-François	Représentant des parents d' apprenants B.P.E.
M. PLANES Sébastien	Représentant des parents d' apprenants F.C.P.E.

- Membres ayant une voix consultative

M. HERBRETEAU Laurent	Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme MIRASSOU Sandrine	Directrice adjointe EPL 64
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale EPL 64
Mme ADAM Stéphanie	Directrice adjointe EPL 64 /Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. CHAVIGNON Romain	Directeur CFPPA Montardon
M. FUMAT Christophe	Responsable technique du S.A.C.D. Halle technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. AMILHAT Patrick	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron Sainte Marie
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication de l' EPL 64
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire CFA Hasparren

Etaient absents ou excusés :

- Membres ayant une voix délibérative

- Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics

Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme PINEAU Hélène	INAO
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional

- Membres ayant une voix consultative

M. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez
Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. Montardon
M. PHILIPPE Cyril	Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie

*Secrétaire de séance

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Début de séance à 09h38 ; le quorum étant largement atteint.

B. LAYRE remercie la présence de Messieurs L. HERBRETEAU, B. UTHURRY, R. DEROO MASSON, BONNAS-SIOLLE et Mesdames BEGUE, LARROUY.

Il demande si observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2024.

N. PETIT interroge sur le suppléant de secrétaire de séance : P. PARODI et rappelle le délai de relecture et de transmission.

De plus, il précise que le quorum atteint est à 25 et non 30 car le nombre des membres ayant voix délibérative ne se porte pas à 30 mais à 25. En effet, on attend l'officialisation par la préfecture des représentants suite aux nouvelles élections de la Chambre d'Agriculture dont notre Président a été réélu ainsi qu'à la Chambre Régionale, également.

N. PETIT invite chaque Directeur à présenter ses actes ; pour Orthez, C. GRECHEZ car P. CHERET parti ; pour l'exploitation agricole d'Oloron, ce sera L. DEPLAUDE. Il informe l'assemblée de l'arrivée de M-L. AVOIX, actuellement à la DDTM, service forêt ; ancienne D2 au 01 avril, à la tête du L.P.A. d'Orthez.

Il demande s'il y a une objection à l'enregistrement et si les questions se poseront au fil de l'eau ce à quoi les représentants acquiescent.

Avant de commencer, N. PETIT demande si questions. J-M. LANOT souhaite aborder l'ouverture de la demi section GPN bi qualifiante en cours de séance.

N. PETIT propose de le traiter de suite car B. UTHURRY devra partir, en cours de C.A. ayant des obligations au Centre Hospitalier d'Oloron, en tant que Président du Conseil d'Administration.

J-M. LANOT : depuis 2018, le LPA d'Oloron se bat pour obtenir un BTS bi qualifiant ; pouvoir répondre à des besoins sur le territoire et d'emplois ; il n'ignore pas qu'il y a des formations GMNF, GPN sur tout le territoire national mais sur la chaîne Pyrénéenne, il y a un manque d'emploi.

Le LPA d'Oloron Se bat avec 2 dossiers déposés qui ont été refusés ; 1er argument : celui du double site Oloron / Montardon en terme d'hébergement et déplacement des étudiants – ont redemandé 1 dossier avec 1 seul site / il y a concurrence sur le territoire avec le côté privé - est sur un petit effectif de 12 à 16 élèves avec engagements forts des partenaires - l'idée est de répondre que cette zone de montagne ait possibilité de débouchés d'emploi pour ces jeunes. Il rappelle qu'il n'y a plus d'enseignement supérieur sur Oloron.

B. UTHURRY, avec I. LARROUY ont bien entendu la dernière fois et qu'il a été évoqué la pénurie de saisonniers, d'emplois – il porte la parole selon laquelle il faut mettre les formations là où on en a besoin. Il a compris la concurrence avec l'enseignement agricole privé. Il affirme qu'il poussera le dossier.

I.LARROUY soutient ce dossier et est optimiste.

N. PETIT se tourne vers L. HERBRETEAU.

Ce dernier, sur ce dossier porté depuis de nombreuses années y est défavorable car cela n'est pas la priorité. Depuis quelques jours, une nouvelle loi prodiguée insiste sur les 30% du projet de l'Agriculture et les services à la personne.

En outre, le contexte se révèle contraint budgétairement. Il n'a pas les moyens pour répondre à cette demande ; il a dû rendre des heures enseignant et la baisse de la D.G.H. (Dotation Globale Horaire) fin novembre 2024 ne le rend pas très optimiste.

Il répète que le GPN n'est pas une priorité contrairement à l'Agriculture et aux services.

J-M. LANOT insiste sur la formation de jeunes agriculteurs et de jeunes sur la filière service aux personnes ; les élèves agriculteurs ont des parents jeunes, ne peuvent pas donc s'installer immédiatement et commencent par des remplacements et du travail en station.

Il demande une ouverture de 12 jeunes avec la filière GMN (Gestion des Milieux Naturels) avec la possibilité de transferts de moyens sur la filière 4^{ème} pour ouvrir à moindres coûts, une filière bi qualifiante

L. HERBRETEAU apporte la réponse de l'an passé ; à savoir, le bi qualifiant peut se faire en formation continue.

N. PETIT avait répondu à l'autorité et le financement de la formation continue interroge.

La L.O.A. va ouvrir un P.A.T. ; à savoir des projets de territoires sur des situations très particulières, avec des financements plutôt équitables. Il explique que ce sont des actifs du monde montagnard qui changent avec, à côté, un GPN à Oloron.

Si l'Etat coupe les moyens, c'est une solution que de s'appuyer sur la L.O.A., de monter le projet et passer par ce type de procédure ; mais sur un temps déterminé.

B. LAYRE rajoute que la Chambre d'Agriculture sera au côté du Conseil Régional, pour appuyer auprès de l'autorité de tutelle.

Il informe que la L.O.A a été promulguée le 24 mars. Le conseil constitutionnel a remis en cause certains éléments mais pas sur la Formation, avec la volonté d'augmenter le pourcentage du nombre d'apprenants de 30% et de conserver le BTS Bachelor Agro.

De manière générale, dans cette loi, la profession demandait de reconnaître l'Agriculture comme intérêt majeur fondamental au même titre que d'autres priorités niveau National. Il attend à ce jour, les décrets d'application puis les arrêtés, sur l'année 2025.

MOT DU DIRECTEUR :

Ce Conseil d'Administration est essentiellement consacré à la présentation et à l'analyse des résultats de l'année écoulée.

L'année 2024 est marquée par une augmentation des produits agricoles. En parallèle de ces facteurs économiques défavorables, les aléas climatiques et sanitaires, eux aussi, ont eu un impact défavorable sur les résultats économiques de certaines de nos structures.

Ce qu'il faut retenir donc de l'observation de l'année 2024 d'un point de vue budgétaire, malgré des facteurs exogènes défavorables, l'EPLEFPA de PAU-MONTARDON présente un bilan positif en fonctionnement de 143 000 euros.

L'analyse des chiffres du compte financier 2024 montre une forte disparité des résultats en fonction des centres.

Au niveau des exploitations, celle d'Oloron dégage un résultat bien positif (+ 38 000 €), celles d'Orthez et de Montardon quant à elles, ont rencontré des difficultés pour contenir la partie « charges » de leur budget.

Le CFPPA maintient le cap à nouveau. Ce centre présente un bilan positif en fonctionnement (+ 39 000 euros) malgré une diminution des effectifs en Agroalimentaire et une augmentation de la masse salariale suite à la révision des mesures sociales imposées par le gouvernement.

Le CFA, comme à son habitude présente un résultat positif de 440 648 euros malgré une augmentation des charges salariales dues, à l'instar du CFPPA, aux mesures sociales imposées par le gouvernement. Il est à noter que le montant de prise en charge des apprentis par les OPCO est en baisse pour certaines formations. Il est annoncé pour l'année prochaine à nouveau de futures baisses de prise charge.

Les trois lycées sont les centres les plus impactés par l'inflation. Ainsi, le LPA d'Orthez présente un déficit en fonctionnement d'environ 47 000 euros, celui d'Oloron un déficit d'environ 116 000 euros et le LEGTA de Montardon un déficit d'environ 72 000 euros. L'analyse comptable montre que le cumul de ces trois déficits avoisine les 235 000 euros. Il est vrai que la diminution de la dotation de fonctionnement en provenance de notre tutelle régionale (- 250 000) ainsi que l'inflation grandissante expliquent pour une grande partie ces résultats négatifs.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

1) Vote Ordre du jour du CA du jeudi 27 mars 2025– B. LAYRE

1-25	Ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 mars 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
------	---	--

Point par centre et axe

2) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. MIRASSOU

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

2-25	Programmation des voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
3-25	Financement voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
4-25	Dons – - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 4-25, il faut lire 9 390 euros au lieu de 5 820 euros.

3) LPA OLORON : Intervention de S. ADAM

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

5-25	Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves BAC PRO – Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
5-1-25	Organisation pédagogique des voyages – Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
5-2 25	Financement des voyages - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

4) LPA ORTHEZ : Intervention de C. GRECHEZ

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

6-25	Acceptation de dons – LPA ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
------	----------------------------------	--

5) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

7-25	Organisation pédagogique des voyages – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
8-25	Financement des voyages – Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
9-25	Renouvellement de formations - Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
10-25	Renouvellement des modules d' initiatives professionnelles - Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
11-25	Enseignement d' initiative locale - Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
12-25	Programme FEDER / FSE+ - Site de CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 9-25, pour le BTSa Analyse Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRicole, S. CLEMENT demande de remplacer CCF par Semestrialisation + renouvellement de la labellisation agriculture biologique et il manquait l'accord du C.A. pour renouveler cette mention d'agriculture biologique. Les administrateurs du C.A ne voient pas d'inconvénient à la modification Semestre.

N. PETIT confirme que le BTS AP à Oloron est transféré sur Orthez, pour raisons géographiques ; en effet, les élèves se dirigeaient sur Tarbes ou Dax et non Oloron. Le DATR (Animation sur les Territoires) sera délocalisé quant à lui, sur Montardon.

B. UTHURRY, sur l'enclavement d'Oloron est souvent évoqué comme une difficulté supplémentaire, SAFRAN et LINDT ont investi des millions même si éloigné ; le taux de renouvellement des exploitations agricoles est toujours élogieux pour le Département et on le doit aux zones de Piémont et de montagnes.

Pour J-M. LANOT, il y a contradiction car la L.O. A. proposant une augmentation de 30% du nombre d'apprenants, il ne voit pas comment augmenter le nombre d'apprenants tout en diminuant les financements ; le Ministère devra mettre moyens.

L. HERBRETEAU fait avec les moyens qu'on lui donne mais entend ses arguments...

S. CLEMENT en déduit que suite à ces déplacements de BTS, ni création ni fermeture de poste.

N. PETIT dont on parle sont des BTS en alternance financés par les OPCO et non par l'Etat.

6) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de R. CHAVIGNON

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

13-25	Organisation pédagogique des visites – CFPPA des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
14-25	Financement des visites - C.F.P.P.A. des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
15-25	Renouvellement des formations - C.F.P.P.A. des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

7) Exploitation agricole d'OLORON : intervention de Loïc DEPLAUDE

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION AGRICOLE D'OLORON

16-25	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
17-26	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
18-27	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

L. DEPLAUDE explique que les postes sont ouverts à 100% pour faciliter le recrutement d'un agent supplémentaire et que l'indice de rémunération est modifié suivant la nouvelle convention collective, afin de se calquer sur les exploitation d'Orthez et de Montardon.

8) EPLFPA : intervention de V. AUDURIEAU

- Présentation des délibérations de l'EPLFPA

19-25	Sortie d' inventaire divers matériels – LEGTA Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
20-25	Sortie d' inventaire divers matériels – LEGTA Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
21-25	Arrêt du compte financier – Exercice 2024 – EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
22-25	Affectation des résultats de l' exercice 2024 - EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
23-25	Décision modificative n° 1 de l' exercice 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 21-25, au 1^{er} janvier 2005, la Halle technologique est devenue centre constitutif de l'E.P.L. avec un statut d'atelier technologique. Cela va lui permettre d'alléger sa masse salariale car le Directeur sera rémunéré par le Ministère.

N. PETIT souligne le format de la présentation de ces documents financiers qu'il faudrait simplifier afin qu'ils soient parlant à tous.

9) AGENCE COMPTABLE : intervention de J-L. LARERRE

J-L. LARERRE présente un volume de 15 000 pièces comptables (titres de recettes et mandats et opérations collectives) ce qui représente 11% de plus que l'année précédente.

La durée moyenne de paiement est de 57 jours alors qu'il devrait être de 30 jours. Des intérêts moratoires de 40% forfaitaire + 12.50 % du montant de la facture pourraient être appliqués.

Il demande à être vigilant et que chacun se mobilise au fil de la chaîne comptable pour qu'à l'arrivée d'une facture, elle rentre de suite dans le Process de paiement et qu'elle soit payée sous 30 jours.

Un autre facteur déterminant ce délai de paiement est le traitement de plus de 2 millions de mandats de l'exercice 2024, payés sur l'année 2025 ce qui n'empêche pas les dettes de diminuer.

De plus, les immobilisations ont augmenté (et donc fonds de roulement a diminué) grâce aux investissements réalisés ; les stocks diminuent ainsi que les créances; la Trésorerie est à un excellent niveau soit 3 millions 372 mille euros qui permet de pouvoir souscrire à des placements à compte à terme dont les intérêts ont rapporté en 2024, 63 156.25 euros.

L'établissement est en récession car les produits chutent entre les deux exercices, pour deux raisons : toutes les recettes n'ont pas été titrées au 31 décembre et en début 2025, des titres correspondaient à l'exercice 2022.

L. HERBRETEAU intervient sur la sérénité des aspects financiers forts corrects, à Pau-Montardon.

N. PETIT rajoute que le travail se déroule dans une très bonne ambiance à un niveau d'exigence extrêmement forte et se félicite de la rigueur de l'agent comptable, de la Secrétaire Générale, des Gestionnaires, des Directeurs de chaque site qui fait qui permet d'avoir comptes financiers positifs et qui n'oublions pas, permet de prendre en charge les salaires du C.F.A. et du C.F.P.P.A.

I. LARROUY s'interroge sur la politique de recouvrement des familles (internat...) et l'abandon de créances.

J-L LARERRE précise que la politique de recouvrement des familles devrait être votée en C.A. Lorsqu'il existe des restes à recouvrer : 1^{er} rappel puis 2^{ème} rappel en lettre recommandée puis échange téléphonique et enfin, recouvrement contentieux par voie d'huissier. Concernant l'abandon de créances, cela est voté en C.A.

S. MIRASSOU rajoute que des familles peuvent demander le Fonds Social Lycéen et N. PETIT insiste sur l'accompagnement pour ne pas en arriver à ce stade.

Questions diverses

B. LAYRE, concernant la J.A.E.T. demande à S. MIRASSOU et/ou K. LAPLACE de la présenter. Cette dernière explique qu'elle aura lieu le 10 avril au stade Tissié à Pau (proche de la gare de Pau) avec 35 ateliers et deux partenaires ANEFA et UNEP; première fois, hors les murs de l'Agrocampus 64 afin de l'ouvrir au grand public. Les collèges, lycées et écoles primaires de tout le département ont été informés.

M-B. NOYES s'étonne du peu de participation ; à savoir uniquement 2 écoles et 1 seul collège inscrit à ce jour.

N. PETIT explique que S. MIRASSOU a pourtant le soutien de l'inspecteur d'académie mais va continuer à faire publicité.

La journée s'achèvera sur le lycée de PAU-Montardon, par une Conférence de S. ZACA, météorologue/Climatologue, sur les effets des changements climatiques sur l'Agriculture locale.

N. PETIT revient sur la participation des écoles et dit qu'il est difficile de pénétrer dans les murs des collèges/lycées / écoles primaires (acteurs de demain) et difficile de porter le discours + difficulté pour collège et écoles primaires de financer le transport – il précise que S. MIRASSOU travaille en étroite collaboration avec le DASEN.

J. LAPORTE relate que trois établissements palois que sont les lycées BARTHOU, SAINT-CRICQ, Marguerite DE NAVARRE se situent proche du stade Tissié et peuvent venir à pied. Le site est très bien choisi.

Pour B. LAYRE sur la partie agro écologique, il est vital de ramener le constat et l'Intervention de S. ZACA peut être important ; pour lui, il serait judicieux de faire intervenir des entreprises (du bassin de Lacq par exemple) qui ont une partie des solutions en intervenant de manière objective : sur le bassin de Lacq.

N. PETIT continue sur le championnat de France du rugby des lycées.

En effet, PAU a été désigné organisateur pour le tournoi à SOUSTONS dans les Landes (travail déjà réalisé par N. PEYS, avant le COVID) sous l'égide de la Fédération Française de Rugby, du Ministère de l'Agriculture, de l'UNSS.

24 équipes de 19 personnes seront présentes ainsi qu'une soixantaine d'officiels et bénévoles (collègues d'EPS et équipe de Direction de l'Agrocampus). Cela représente à peu près 500 personnes à loger sur SOUSTONS, pendant 3 jours et un budget de 80 000 euros, avec pour partenaires, l'UNSS, la FFR, la chambre agriculture, l'AGPM, la Région, le Crédit agricole, des artisans

S. ADAM indique que les 3 lycées seront présents et N. PETIT que ce championnat n'accepte pas les élèves de la Section Paloise.

N. LAYRE informe que le prochain C.A. se tiendra le 27 juin 2025 sur le lycée d'OLORON avec l'accord de S. ADAM.

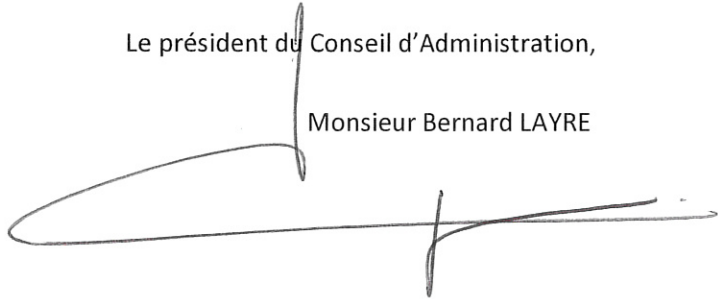
N. PETIT conclue ce Conseil d'Administration, sur la présentation d'un film sur le TIEA (Trophée International de l'Enseignement Agricole) par deux équipes qualifiées : LPA d'Orthez et lycée de MONTARDON qui ont participé au salon de l'agriculture de PARIS 2025.

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

Levée de séance à 11h30

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a small vertical stroke.

LE MOT DU DIRECTEUR

Pour un établissement d'enseignement et de formation, le mois de juin est à la fois le mois des bilans de l'année scolaire et celui de la mi-parcours d'une année budgétaire.

D'une manière plus globale, nous allons, au cours de ce conseil d'administration tirer les bilans des actions engagées et tracer les perspectives des horizons vers lesquels nous cheminons.

Il n'existe pas d'EPL sans élèves, sans stagiaires ou sans apprentis et c'est la qualité et la pertinence de notre offre de formation qui font le succès du recrutement.

L'EPL a de véritables savoir-faire en matière de pédagogie que les équipes savent adapter et faire évoluer en fonction des publics et des contextes.

Ces savoir-faire reposent sur l'implication et la cohésion des équipes, à la fois très impliquées sur l'EPL et très concernées par les parcours des apprenants. C'est grâce à cela que nous avons pu offrir à nos apprenants une scolarité riche de compétences répondant au renouvellement générationnel.

L'EPL est lui aussi dans une phase évolutive et nous voyons aboutir des chantiers sur lesquels nous nous sommes tous engagés ces dernières années. Je veux parler ici du début des travaux sur les trois exploitations agricoles.

Il convient aussi de rappeler ou signaler les dossiers structurants sur lesquels les équipes se sont investies :

- les travaux préparatoires à l'élaboration des DUER de chaque site,
- les demandes d'ouverture de classes entre autres,
- le travail paritaire sur le protocole des agents contractuels sur budget.

Le dynamisme de l'établissement permet de faire face à des difficultés régulières en matière de recrutement dans un contexte national qui ne nous est pas toujours favorable. La baisse démographique est devenue palpable même chez nos amis de l'Éducation Nationale.

La qualité ainsi que l'originalité de nos formations et de la prise en charge des apprenants constituent nos principales forces. Il nous revient de continuer à mutualiser nos efforts afin de communiquer au mieux sur ces atouts, et ainsi maintenir notre niveau de recrutement actuel.

D'un point de vue budgétaire, via la DM, vous le constaterez, la situation est toujours cohérente et ce au regard de l'inflation et des modes de financement changeants notamment. Il est nécessaire de signaler que l'établissement maintient un niveau de fonds de roulement suffisant pour se permettre des investissements indispensables pour maintenir les outils de productions et pédagogiques à la hauteur de nos ambitions pour nos apprenants. En effet, outre les investissements sur nos exploitations agricoles, ceux sur notre Halle agroalimentaire, l'établissement a finalisé l'évolution des outils informatiques ainsi que la réfection du hall d'entrée du LEGTA. Les autres centres de l'EPL ne resteront pas en reste :

- Un plateau SAPAT à Oloron,
- des outils d'entretiens d'espaces verts pour Orthez, notamment

L'année scolaire à venir sera marquée par la présentation de l'Agrocampus 64 à la labélisation égalité/ diversité du Ministère de l'Agriculture au mois de novembre. Cette même année, l'établissement sera, afin de préparer la rédaction de son nouveau projet d'établissement, dans une phase d'auto-évaluation au cours du premier semestre de l'année scolaire

La dimension humaine de notre structure reste à mes yeux déterminants dans une stratégie de développement. La qualité et la sérénité des relations passent par une prise de conscience collective, notre travail durant cette année en est un témoignage probant. Restons sur cette ligne de conduite et l'avenir n'en sera que plus radieux.

Bon conseil d'administration.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
25

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ **Action éducative**

☐ **Autre acte**

☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Organisation des Voyages Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de **M. B. LAYRE**....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve la programmation des voyages d'études suivants pour la période 2025/2026 sous réserve de l'équilibre financier de chaque voyage, des effectifs réels à la date du voyage, et des mesures sanitaires en vigueur pour le LEGTA de Montardon :

- Voyage obligatoire, prévu au référentiel

-Séjour des terminales STAV Transformation au Pays Basque, du 29 au 30 septembre, pris en charge par l'établissement, stage technologique, pas de participation des familles, encadrés par Mmes Carment et Ménard

- Voyages facultatifs, non prévus au référentiel

- Séjour des Terminales STAV Aménagement à Minorque du 6 au 11 octobre 2025 encadrés par Mmes Rouffiac et Leclerc. Le voyage s'inscrit dans un financement Erasmus Accréditation Scolaire en partenariat avec un établissement scolaire. Cette partie ne comprend pas de participation des familles

- Séjour des Terminales STAV Aménagement à Minorque du 6 au 11 octobre 2025 encadrés par Mmes Rouffiac et Leclerc, avant et après la période de stage collectif prise en charge par Erasmus, le voyage comprendra des visites culturelles et historiques, en complément de la partie prise en charge par Erasmus

- **Club Eloquence du 22 au 26 septembre 2025**- Quatre élèves lauréates du concours Exp'ose, accompagnées de leur professeur Claudine Partaix, se rendront à Bruxelles. Ce voyage organisé et financé par le RADSI (Réseau d'Associations pour le Développement et la Solidarité Internationale) a pour objectif de leur faire découvrir les institutions européennes : visite de l'hémicycle du Parlement européen, invitation à une commission parlementaire sur l'agriculture, rencontre avec des eurodéputés, visite de la Maison de l'histoire européenne sont au programme. En complément du séjour à Bruxelles et ce, grâce à des actions de financement menées tout au long de l'année scolaire 2024-2025, les élèves passeront le week-end du 27-28 septembre 2025 à Paris pour en découvrir les lieux emblématiques. Une participation maximale de 50€ sera demandée aux familles.

- **Voyage d'études des BTS 2 Productions Animales**- prévu du 6 au 10 octobre 2025 en Vendée, accompagnés par 3 enseignants . Découverte de nouveaux systèmes d'élevage , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles

- **Voyage d'études des BTS 2 Productions Animales**- prévu au printemps 2025 en Espagne, accompagnés par 3 enseignants . Découverte de nouveaux systèmes d'élevage , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles

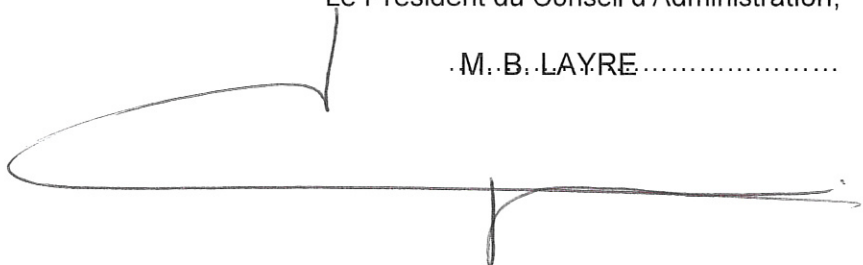
- **Vet Sup Agri**, déplacement sur la base du volontariat d'un groupe d'une dizaine d'élèves de filière générale et STAV pour bénéficier du dispositif « **VetsupAgri** » (dispositif co-organisé Conseil Régional- Réana- DRAAF) au LEGTA de Limoges du 20 au 22 octobre 2025. Accompagnateur à définir.

- **Sélection Rugby**, déplacement d'un groupe de 6 à 8 élèves d'élèves de filière générale et STAV pour assister au match France Afrique du Sud le samedi et jouer un match le dimanche (dispositif co-organisé et financé par Génération Terre de XV, l'amicale des VI Nations, la FFR, la DGER et les établissements) à Paris du 7 au 9 novembre 2025 Accompagnés par Nicolas Peys et Stéphane Casenave

Pièce-jointe : tableau récapitulatif de l'organisation des voyages.

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026

Centre : **LEGTA de Pau-Montardon**

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
Term STAV Transformation	4	2	Pays basque	Stage Technologique	29 au 30/09/2025	x		Découverte de nouveaux systèmes de production , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques de l'île	Visites techniques, culturelles et historiques
PA 2	32	3	Vendée	Voyage d'Etudes	6 au 10 octobre 2025		x	Découverte de nouveaux systèmes d'élevages , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles	Visites techniques, culturelles et historiques
PA 2	32	3	Espagne	Voyage d'Etudes	Printemps 2025		x	Découverte de nouveaux systèmes d'élevages , Observation de pratiques agroécologiques, Acquisition de références technico-économiques , Comparaison des politiques agricoles et Découverte des particularités géographiques et culturelles	Visites techniques, culturelles et historiques
1ère et Term G ou STAV	10	1	Limoges	Vet Sup Agri	20 au 22 novembre 2025		x	Découvrir les métiers de vétérinaires et d'ingénieurs agronomes et comment y parvenir.	visites, rencontres avec des écoles et des professionnels
1ère et Term G ou STAV	8	2	Paris	Génération Terre de XV	7 au 9 novembre 2025		x	Assister à un match et participer une rencontre	Rencontres et promotion de l'activité Rugby lycées agricoles
1ère et terminales	4	1	Bruxelles/Paris	Récompense premier prix concours Exp'ose	22 au 28 septembre 2025		x	Découverte des institutions européennes.	Invitation à une commission parlementaire sur l'agriculture, visite de l'hémicycle du Parlement européen, visite de la maison de l'histoire européenne
Term Aménagement	10	2	Minorque	Stage Technologique	6 au 11 octobre 2025	x		Stage collectif Obligatoire dans le cadre du module S4 du bac STAV.	Rencontre et échanges avec la classe hôte Visites techniques d'exploitation agricole italiennes
				Découverte Culturelle Finlande			x	Au-delà des 31h de stage obligatoire, ce déplacement a des objectifs culturels et techniques.	Visites techniques, culturelles et historiques

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
26

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Organisation Financière des Voyages Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Vu la délibération n° 25 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 27 juin 2025, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2025/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

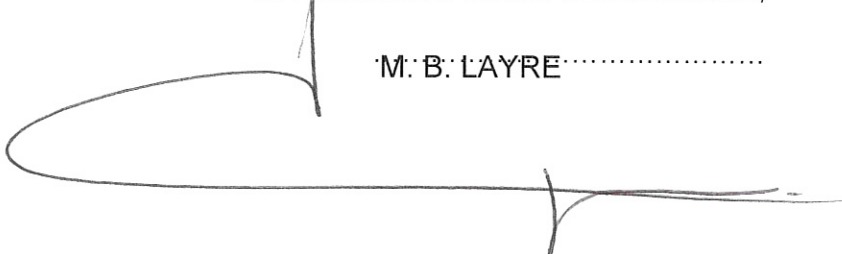
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de ...M. B. LAYRE....., président.

<u>Début de séance</u>	Approuve le financement des voyages présentés en annexe, pour l'année 2025/2026
CA installé : 30	Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan Vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).
Quorum : 16	La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.
Présents : 19	
Absents ou Excusés : 11	
<u>Vote de la délibération</u>	
Votants : 19	<u>Pièce-jointe</u> : tableau récapitulatif de l'organisation des voyages
Pour : 19	
Contre : 0	

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026

Centre : **LEGA de Pau-Montardon**

A															ou B			Observations	N° de priorité au financement Conseil Régional
Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement					Participation maximale des familles	Participation des familles						
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles	Erasmus		Autre actions de financements	Total	I	DP	E		
Term STAV Transformation	4	2	Pays basque	x		800	800						0 €					Stage technologique obligatoire prévu au référentiel, découvert de la fibre.	
PA 2	32	3	Vendée		x	20 000	2 400		1 200	6 400		10 000		200 €					
PA 2	32	3	Espagne		x	8 000			2 000			6 000							
1ère et Term G ou STAV	10	1	Limoges		x					200			20 €					Elèves de 1ère et Term G ou STAV volontairesDécouvrir les métiers de vétérinaires et d'ingénieurs agronomes et comment y parvenir.	
1ère et Term G ou STAV	8	2	Paris		x								0 €					Co-organisation et financement Génération Terre de XV, l'amicale des VI Nations, la FFR, la DGER et les établissements	
1ère et terminales	4	1	Bruxelles/Paris		x					200		500	50					Prise en charge par le RADSI, participation des familles et ventes de gateaux par les élèves pour financer les visites non prises en charge	
Term Aménagement	10	2	Minorque	x		13500							NC					Prise en charge Erasmus Accreditation Scolaire et familles pour la partie visites	
					x							12000	150			Il d'agira de pouvoir compléter les activités et visites non couvertes par la prise en charge Erasmus (avant et après le stage)			

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
27

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Attributions des logements de fonction – LEGTA de Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les EPLE
Vu la délibération n°2007-1622 du 8 juillet 2007 fixant les missions des agents territoriaux pouvant faire l'objet d'une attribution d'un logement de fonction
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la présidence de ..M.. B.. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

Propose les attributions de logements aux agents exerçant les fonctions décrites dans les tableaux joints pour l'année 2025/2026

Pièce jointe : Etat d'occupation des logements de fonction pour le LEGTA de Montardon

Vote de la délibération

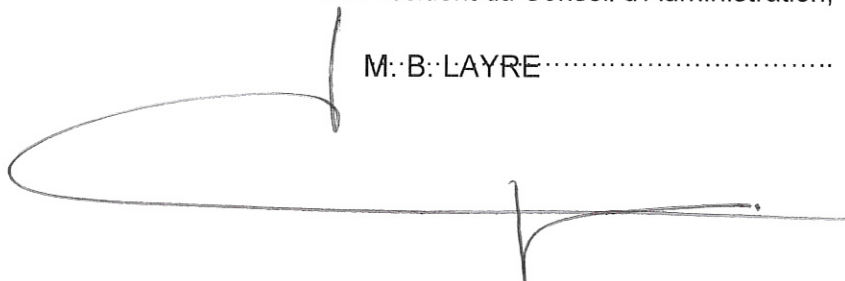
Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

M.:B.:LAYRE.....



Pyrénées Atlantiques – MONTARDON
LEGTA de Montardon

Logements de fonction de l'établissement

Nom logt (ABVLA)	Autre nom	Type	Surface	Adresse Logement	Prestataire	Bâtiment	Statut	1 2	
								Fonction	Occupation
Logement A	1	T6	157	route de PAU	Région	Logement A	Occupé	Directeur Agrocampus 64	NAS
Logement B	2	T3	72	route de PAU	Région	Logement B	Occupé	CPE	NAS
Logement C	3	T3	73	route de PAU	Région	Logement C	Occupé	Gestionnaire	NAS
Logement D	4	T4	88	route de PAU	Région	Logement D	Vacant		COP
Logement E	5	T3	73	route de PAU	Région	Logement E	Vacant		
Logement F	6	T3	79	route de PAU	Région	Logement F	occupé	Infirmière	NAS
Logement G	7	T3	73	route de PAU	Région	Logement G	Occupé	CPE	NAS
Logement H	8	T4	88	route de PAU	Région	Logement H	Occupé	Chef cuisinier ATTP Région	NAS
Logement I	9	T3	66	route de PAU	Région	Logement I	Occupé	Ouvrière agricole	avantage en nature
Logement J	10	T6	149	route de PAU	Région	Logement J	Occupé	Directrice-Adjointe Agrocampus 64	NAS

Fait à Montardon Le 27 juin 2025

Signature du Chef d'Etablissement



1ère étape

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
28

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ Action éducative

☐ Autre acte

☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Calendrier de stages 2025 2026 Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de ...**M. B. LAYRE**....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

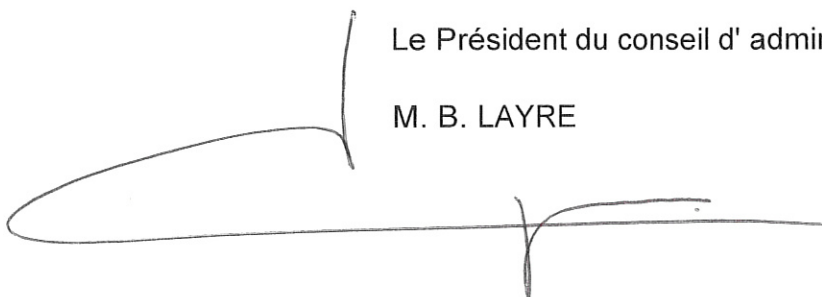
Pour : 19

Contre : 0

Approuve le calendrier de stages ci-après :

Le Président du conseil d' administration,

M. B. LAYRE



Année 2025/2026

L.E.G.T.A. de Montardon (prévisionnel stages au 25/05/2025)

[illegible]

Voyage d'étude
Stage individuel en cas de rattrapage
4 semaines si stage à l'étranger
Stage individuel sur l'exploitation du lycée (1 sem en BTS PA, 2 jours en ACSE et en STAV)
1 semaine de stage en jardinerie

Pour rappel la durée de stage ne peut excéder la moitié des congés sur une période donnée pour les élèves et étudiants mineurs.

Stages Techno Term Aménagement, x2. C. leders:
 Stage Techno Term Prod (Prod/Transfo), K. Braissant, F. Levalet: 29/09 au 03/10
 Stage Techno Term Transfo (Prod/Transfo), I. Carment, E. Ménard: 29/09 au 3/10
 Stage Techno Term Prod (Prod/Service), K. Braissant, F. Levalet: 13/10 au 17/10
 Stage Techno Term Service (Prod/Service), F. Huard, G. Coulon: 13/10 au 17/10
 Stages territoires 1ère STAV
 Stage Santé 1ère STAV: 5 et 6/02
 Stage DD, 16.17 et 18/03 ou 23.24 et 25/03

Le Président du Conseil d'Administration,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
29

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Projets Socio-Culturels Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

Approuve la mise en œuvre des projets socio-culturels suivant sous réserve de l'obtention des subventions CRARC et DRAC et dans la limite budgétaire de 2500€ pour la participation du LEGTA :

« **Adolescence et Territoire** », le projet abordera la question de l'estime de soi, de la construction identitaire, du sentiment d'appartenance à un territoire, dans et hors l'établissement et ...de l'adolescence . pour 2 classes de STAV. Le livrable sera une exposition photos **co-financement DRAC-CRARC 850€-CRNA-850€ LEGTA 850€ sur 2550€**

« **Réflexions sur l'absurde** », projet d'écriture autour de réflexions sur l'absurde avec une classe de Terminale STAV. Le livrable sera une création de pièce pour le Nouveau Festival. identitaire, du sentiment d'appartenance à un territoire, dans et hors l'établissement et ...de l'adolescence . pour 2 classes de STAV. Le livrable sera une exposition photos **co-financement DRAC-CRARC 600€-CRNA-600€ LEGTA 600€ sur 1800€**

« **Education aux médias** », avec Quentin Guillon dans le cadre du programme Agence Lycéen Cinéma Aquitaine. **Co-financement établissement à définir**

« **Lycéens au cinéma** », participation des 4 classes de 1^{ère} dans le cadre du programme du bac français. **Co-financement Etablissement (billetterie 3€/élève soit environ 300€).**CNC DRAC Rectorat et ALCA pour les formations, les interventions en classe et les ateliers

« **Jeunes en librairie** », projet en lien avec une librairie et le monde du livre. Participation de l'établissement, de la DRAC et du Conseil Régional de 10€ par jeune concernés, **soit 300€ à la charge de l'établissement.** Projet pour une classe de 2^{de} GT.

Vote de la délibération

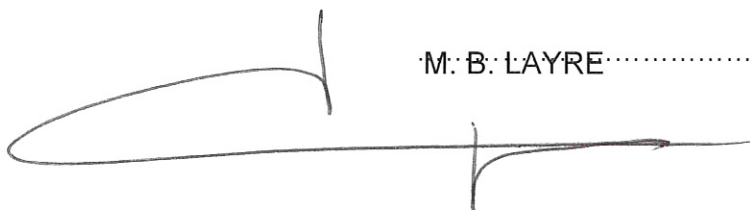
Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
30

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Participation Equitation Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

Approuve la participation financière des familles des élèves inscrits à l'hippologie équitation de 230€ par an.

A compter du 1 septembre 2025.

**Vote de la
délibération**

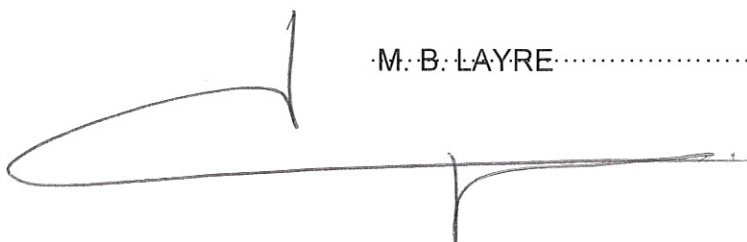
Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
31

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Enseignements à l'initiative de l'Etablissement et Optionnel
Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M..B..LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

- Approuve, pour l'année scolaire 2025/2026, la création des E.I.L. suivants :

	BTSa ACS'AGRI	BTSa ME
Agrotourisme	X	X
Aviculture	X	X
Mise en pratique de l'agroécologie	X	X
Productions ovines	X	X
Transformation fermière	X	X

- Approuve, pour l'année scolaire 2025/2026, le renouvellement des E.I.L. suivants :

	BTSa AP
Ecologie urbaine	X
Infographie paysagère	X

- Approuve, pour l'année scolaire 2025/2026, le renouvellement des MIL suivant : (2^{ème} année de BTSA)

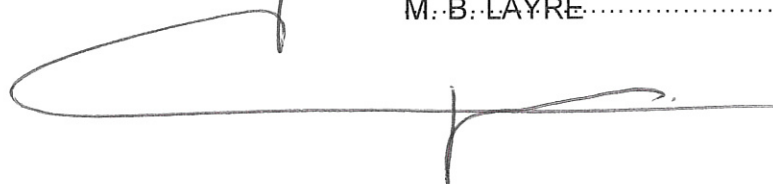
	BTSa ACSE	BTSa PA
Agrotourisme	X	X
Aviculture	X	X
Mise en pratique de l'agroécologie	X	X
Productions ovines	X	X
Transformation fermière	X	X

Approuve la mise en œuvre des enseignements optionnels suivants

	2 ^{nde} générale	Bac général	Bac S.T.A.V.
Ecologie-Agronomie-Territoire-Développement Durable (E.A.T.D.D.)	X		
Agronomie-Economie-Territoire (A.E.T.)		X	
Mathématiques complémentaires		X	
Mathématiques expertes		X	
Art du son/Vidéo	X	X	X
Hippologie/Equitation	X	X	X
Rugby/Section sportive	X	X	X
Unité facultative Engagement Citoyen			x
Unité Facultative mobilité européenne		x	x
Section Européenne Anglais	x	x	
Section européenne Espagnol			x

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA rénovés

Année scolaire 2025-2026 – Cycles 2025/2027

Etablissement : LEGTA Pau Montardon

Spécialité de BTSA : ACS'Agri

Lieu de mise en oeuvre de la formation : LEGTA Pau Montardon

Mixage de public : Oui ☐ Non ☒ Si Oui, voies de formation concernées : FIS ☐ FIA ☐ FPC ☐

Mixage de spécialités : Oui ☒ Non ☐

Capacité visée	C 2.3. « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	---

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3. S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	- Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers - Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Mise en œuvre des EIL

Parmi 5 EIL proposés chaque étudiant devra choisir 2 EIL, qui se dérouleront aux semestres 3 et 4. Au choix 1 EIL parmi les 2 proposés au semestre 3 et 1 EIL parmi les 3 proposés au semestre 4

Intitulé des EIL :

Semestre 3 : EIL 1

- 1.1 : Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions avicoles sous signes de qualité
- 1.2 : Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.

Semestre 4 : EIL 2

- 2.1 : L'agro tourisme en Aquitaine
- 2.2 : Transformation de produits agricoles à la ferme
- 2.3 : Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales.

Intitulé de l'EIL 1 1 :	« Les filières d'élevage emblématiques du Sud - Ouest : productions avicoles sous signes de qualité »
-------------------------	--

Horaire Global Elève	43,5 heures (3ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure
----------------------	--------------------------------	--	---------

Répartition des horaires enseignants :

Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Zootchnie	43,5 h	DELTEIL Laurent			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- *Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?*
- *Quels sont les partenariats mis en œuvre ?*
- *Quelles opportunités ont été utilisées ?*

Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins (Gers et Landes notamment), prospèrent des productions ayant un poids économique important et pourvoyeuses d'emplois (à l'installation comme au niveau « technicien »), ne faisant l'objet d'aucun module dans les programmes de l'enseignement agricole.

Après avoir rappelé les contextes historique et géographique qui ont favorisé l'apparition de ces filières sous signes de qualité, on abordera les points essentiels des conduites d'élevage correspondantes.

En nous appuyant sur des visites et des interventions extérieures, nous présenterons les principaux acteurs de la filière et leurs missions. Des partenariats ont été noués avec les 2 grandes entreprises Euralis et Maisadour et avec différents ingénieurs et techniciens (par exemple de Hendrix Genetics pour la sélection des volailles label).

Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux sociétaux forts auxquels les acteurs sont confrontés (les productions de qualité, l'engraissement des canards, la faible valeur économique des volailles d'un sexe donné, etc.) et les réponses qui peuvent y être apportées.

Des études de cas permettront d'analyser les performances technico-économiques des élevages par rapport à des valeurs de référence et/ou des moyennes de groupe.

Pour finir, il s'agira pour chaque étudiant de mener une analyse réflexive personnelle en proposant des solutions pertinentes par rapport à un contexte donné.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL : 1.1	« Productions avicoles régionales sous signe de qualité »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Connaître les acteurs de la filière avicole sous SOQ du Sud-Ouest	Cours et visites (élevage, usines d'aliment, etc.) et interventions extérieures
Identifier les enjeux sociétaux liés à l'aviculture régionale	Cours, synthèse des visites
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents (articles, films, etc.)
Analyser des résultats technico-économiques d'élevages avicoles	TD / marges et facteurs de variations. Exploitation visites d'ateliers avicoles
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Cours et travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
		DELTEIL Laurent					
	Noms des enseignants	Semestre 4	Janvier/Février	Mars	Avril	mai	juin

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- Ecrit - 2 heures
- avec le support de documents (articles, résultats technico-économiques, etc.)

Intitulé de l'EIL 1 2 :	« Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.»
-------------------------	--

Horaire Global Elève	43,5 heures (3ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure
----------------------	-----------------------------	--	---------

Répartition des horaires enseignants :

Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Zootecnie	43,5 h	LAILLIAU Angélique			

Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels

Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont été utilisées ?

Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins, prospèrent des productions ovines peu représentées ailleurs sur le territoire national et pourvoyeuses d'emplois, à l'installation comme au niveau de technicien. Il s'agit de la filière ovine laitière avec l'emblématique Ossau-Iraty et la filière ovine allaitante que l'on retrouve aux travers d'ateliers principaux ou secondaires sur les exploitations de la chaîne pyrénéennes.

Après avoir rappelé le contexte historique et géographique qui a favorisé l'apparition de ces filières sous signes de qualité, on abordera les points essentiels des conduites d'élevage correspondantes.

En nous appuyant sur des visites et des interventions, nous présenterons les principaux acteurs de la filière et leurs missions. Des partenariats ont été noués avec la Chambre d'Agriculture 64, le GDS et l'Association des Éleveurs Transhumants notamment.

Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux sociétaux forts auxquels les acteurs sont confrontés et les réponses qui peuvent y être apportées.

Des études de cas permettront d'analyser les performances technico-économiques des élevages par rapport à des valeurs de référence et/ou des moyennes de groupe.

Pour finir, il s'agira pour chaque étudiant de mener une analyse réflexive personnelle en proposant des solutions pertinentes par rapport à un contexte donné.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 1.2	« Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.»
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Connaître les acteurs des filières ovines des Pyrénées	Cours et visites (élevage, saloir, associations etc.) et interventions extérieures
Identifier les enjeux sociétaux liés à l'élevage ovin	Cours, synthèse des visites
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents (articles, films, etc.)
Analyser des résultats technico-économiques d'exploitations	Visites, analyse de paies de lait, de résultats de reproduction...
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Cours et travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
		LAILLIAU Angélique					
	Noms des enseignants	Semestre 4	Janvier/Février	Mars	Avril	mai	juin

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- Ecrit 2 heures
- avec le support de documents (articles, résultats technico-économiques, etc.)

Intitulé de l'EIL 2.1 :	« L'agro-tourisme en Aquitaine »
--------------------------------	---

Horaire Global Elève	43,5 heures (4ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure		
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
S.E.S.G	43,5 h	HUART Frédéric			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions de professionnels selon les opportunités					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					
Rapport d'opportunité					
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont été utilisées ?					
Notre établissement souhaite offrir des formations qui correspondent à des réalités locales, à savoir la pluralité des types d'agricultures. Il y a de l'agriculture intensive avec la culture du maïs, de l'élevage (ovin, bovin, porcin, volailles...), mais aussi beaucoup d'exploitation en circuit court qui s'appuient sur la production de vin, de fromage, de canard gras ... L'agrotourisme ne cesse de se développer, avec des propositions d'hébergement insolites ou non, de la restauration et des loisirs... Notre département bénéficie de nombreux attraits pour le tourisme. Tout d'abord il y a la façade océanique avec ses plages et des villes réputées comme Bayonne, Biarritz ou Saint Jean de Luz. La présence de vallées pyrénéennes comme la vallée d'Ossau ou d'Aspe, le piémont qui correspond au tourisme à la campagne. Au niveau patrimonial il y a de nombreux points d'intérêts comme le château de Pau, au niveau culturel le département bénéficie des traditions fortes « basques et béarnaises ».					

Pour finir, sa gastronomie est renommée avec notamment le foie gras, le fromage « Ossau-Iraty » ou encore le jambon de Bayonne...

L'agro tourisme ne fait l'objet d'aucun module dans les référentiels de formation de BTS.

Nous sommes convaincus que l'agro tourisme permet de valoriser une logique de filière, de diversification et d'ouverture des exploitations à des services rémunérateurs et riches en relations humaines et complémentaire de la production.

La variété des propositions agro touristiques dans le département nous permet un partenariat important avec de nombreuses exploitations agricoles, mais aussi avec les organismes tel que Bienvenue à la ferme, Gîtes de France, les offices de tourisme et les communautés des communes...

Ce module conduira les étudiants grâce à une analyse réflexive de se positionner selon un projet de développement agro touristique en fonction des enjeux.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 2.1	« « L'agro-tourisme en Aquitaine » »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Appréhender une démarche de projet	Les étudiants organisent le déroulement du module
Identifier les principales caractéristiques du tourisme au niveau national et local	Cours, études de documents
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents
Identifier et caractériser différentes propositions en matière de tourisme rural	Cours, document, visites, rencontres avec des acteurs locaux selon les opportunités du moment et les souhaits des étudiants
Proposer et justifier des solutions adaptées et pertinentes selon un contexte d'exploitation	Analyse de situation concrète Exposés individuels

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	Janvier/Février	Mars	Avril	mai	juin
		HUART Frédéric					

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte
	Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- oral :

- 10 min : présentation d'un projet choisi par l'étudiant ; (support attendu et obligatoire);
- 15 min : échange par rapport à l'analyse proposée et ses fondements

Intitulé de l'EIL 2 2 :	« Transformation de produits agricoles à la ferme »
-------------------------	---

Horaire Global Elève	43,5 heures (4ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure		
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Agroalimentaire	43,5 h	CARMENT Isabelle			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur, des interventions de professionnels, des travaux pratiques					
Autres situations pédagogiques : Non					

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont été utilisées ?

Découvrir les aspects réglementaires et pratiques de la transformation des produits agricoles fermiers avec les étudiants ? Pourquoi.

La nouvelle aquitaine est la première région agricole de France. Dans les Pyrénées-Atlantiques et les départements voisins (Gers et Landes notamment) la part de l'élevage est importante car la culture des terres est plus difficile. Dans les Pyrénées-Atlantiques se concentrent de nombreux élevages de vaches et brebis. L'élevage de porcs représente une part assez faible de la production régionale. Les volailles quant à elle représentent une part importante avec les poulets de chair et les canards gras dans les départements environnants.

Le contenu de l'EIL s'orientera plus particulièrement sur les filières animales car c'est dans ce secteur de la transformation que les contraintes réglementaires sont les plus importantes et cela correspond davantage aux besoins exprimés des étudiants.

La transformation alimentaire ne fait l'objet d'aucun module dans les référentiels de formation de BTS. Pourtant la transformation peut être intéressante pour la diversification des exploitations (familiales notamment)

Dans cette région, 40 % des exploitations agricoles produisent au moins un produit sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, IGP, Label rouge et Agriculture biologique). La notion de qualité est très importante pour ces agriculteurs.

- Transformer permet de diversifier les sources de revenus et réduire la dépendance à l'égard des fluctuations du marché.
- En transformant sur place, l'agriculteur valorisent ses produits bruts en produits finis

recherchés sur le marché (fromages fermiers et autres produits laitiers, conserves, caissettes de viande...)

- L'agriculteur contrôle la qualité de son produit du début à la fin en assurant également la traçabilité.
- Il fidélise des clients et échange avec eux sur le produit, il valorise son image et celle de son exploitation.

Nous nous appuyerons sur de la connaissance, des heures de travaux pratiques à la halle technologique du lycée agricole. Nous fabriquerons par exemples des yaourts pour la cantine, des plats cuisinés, des compotes stérilisées, des charcuteries... pour la vente dans le magasin du lycée. Des visites sont également prévues qui seront des temps d'échange avec l'agriculteur. Le choix des visites diffère chaque année en fonction du type de matière première traitée, du type d'atelier (personnel, collectif...), de la taille de l'exploitation, du signe de qualité (bio, Agriculture conventionnelle, AOP...), du mode de commercialisation choisie (vente directe, magasin, GMS, vente par correspondance...).

Chaque étudiant mettra en œuvre une analyse réflexive en choisissant et effectuant la visite d'une exploitation qui transforme en lien avec son projet personnel, cette visite sera le support de son évaluation.

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »	
Intitulé de l'EIL E2.2 :	« Transformation de produits agricoles fermiers »	
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :	
Comprendre la conception d'un atelier de transformation et identifier la mise en place des règles d'hygiène.	Cours / visites de différents ateliers de fabrication d'exploitation / fabrication dans une halle qui possèdent différents agréments CEE (plan de maîtrise sanitaire appliqué)	
Identifier les critères de qualité des produits alimentaire et analyser en quoi les produits fabriqués à la ferme y répondent.	Cours / synthèse de visites et d'expérience personnelle	
Réglementation spécifique : - GBPH ; HACCP ; traçabilité et rappel - l'étiquetage - le statut des ateliers (remise directe, dérogation, agrément) - cas particulier des animaux de boucherie.	Cours / visites de différents ateliers de fabrication d'exploitation / TD : analyses des produits fabriqués à la halle et leur étiquetage	
Exemples de transformation de produits laitiers	Fabrication à la halle/ Visite d'exploitation/ Analyse en classe.	
Exemple de transformation de plats cuisinés à base de viande (sous vide ou conserve)	Fabrication à la halle/ Visite d'exploitation/ Analyse en classe.	
Identifiez les enjeux sociétaux liés à la transformation à la ferme	Cours, synthèse de visites.	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	Mi janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	Janvier/Février	Mars	Avril	mai	juin
		CARMENT Isabelle					

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- oral :

- 10 min : présentation d'un projet choisi par l'étudiant (support attendu et obligatoire);
- 15 min : échange par rapport à l'analyse proposée et ses fondements

Support : Etude d'une exploitation et d'un produit fabriquée par cette exploitation. L'analyse s'appuiera sur :

- Le Cours et contenu de l'EIL
- De la recherche documentaire individuelle (réglementation Cahier des charges SIQO ou autre....)
- L'échange avec l'exploitant de l'entreprise agricole visitée.

Intitulé de l'EIL 2 3 :	« Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales »
-------------------------	--

Horaire Global Elève	43,5 heures (4 ^{ème} semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure		
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Agroéquipement	14,5	Christophe Cazaux			
Biologie-écologie	14,5	Marie-Laure Launet			
STA	14,5	Francis Levalet			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					

Rapport d'opportunité	
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont été utilisées ?	
Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins, de nombreuses et diverses pratiques agroécologiques s'installent durablement dans les exploitations agricoles Après avoir rappelé le contexte socio-économique et les problématiques environnementales qui ont fait émerger ces pratiques, nous irons à la rencontre des acteurs locaux qui les mettent en œuvre. L'analyse des situations observées lors des visites et des démonstrations, nous permettra d'établir des diagnostics par l'intermédiaire de schémas de fonctionnement. Les partenaires majeurs sont des agriculteurs et des entreprises du territoire qui mettent par exemple en place : de l'agriculture de conservation des sols (semis direct ou TSL), des alternatives à l'utilisation des produits de synthèse (réduction des produits phyto-pharmaceutiques, des antibiotiques...), de l'agriculture de précision (OAD, robotisation des élevages, modulation des doses...). Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux liés au développement durable forts auxquels les acteurs sont confrontés et les réponses qui peuvent y être apportées. Cet EIL s'inscrit pleinement dans les axes de travail du PLEPA de l'AgroCampus64 « Des jeunes en action pour les transitions » et notamment sur les axes 1 et 4. Les étudiants mettront en œuvre une analyse réflexive personnelle à travers des études de cas qui permettront d'apporter un regard critique sur les pratiques mises en œuvre sur l'exploitation du lycée et proposer des pistes d'amélioration le cas échéant	

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 2.3	« Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Rencontrer des acteurs mettant en place des pratiques innovantes en productions végétales et animales	Visites d'exploitations agricoles (élevages, grandes cultures, maraîchage) et interventions extérieures
Identifier les enjeux agro-environnementaux liés à la mise en place de nouvelles pratiques	Synthèse des visites (schémas décisionnels), activités pratiques (analyses de sols...)
Recherche documentaire en lien avec des thématiques agroécologiques	Synthèse de documents (articles, films, etc.)
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	Mi janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	Janvier/Février	Mars	Avril	mai	juin
		LAUNET Marie Laure CAZAUX Christophe LEVALET Francis					

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- oral :

- 10 min : présentation d'une thématique choisie par l'étudiant ; (support attendu et obligatoire);
- 15 min : échange par rapport à la thématique

La grille capacitaire sera complétée par l'enseignant de Biologie- Ecologie, Productions Végétales ou STE.

Une seule grille est commune aux deux EIL choisis, elle sera remplie avec des indicateurs spécifiques à chaque EIL puis rédigée par les deux correcteurs concernés (EIL1 et EIL2) pour obtenir une seule note au final.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Date : _____

Nom et Prénom du candidat: _____

[illegible]

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA rénovés

Année scolaire 2025-2026 – Cycles 2025/2027

Etablissement : LEGTA Pau Montardon

Spécialité de BTSA : Métiers de l'Elevage

Lieu de mise en oeuvre de la formation : LEGTA Pau Montardon

Mixage de public : Oui ☐ Non ☒ Si Oui, voies de formation concernées : FIS ☐ FIA ☐ FPC ☐

Mixage de spécialités : Oui ☒ Non ☐

Capacité visée	C 2.3. « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	---

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3. S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	- Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers - Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Mise en œuvre des EIL

Parmi 5 EIL proposés chaque étudiant devra choisir 2 EIL, qui se dérouleront aux semestres 3 et 4. Au choix 1 EIL parmi les 2 proposés au semestre 3 et 1 EIL parmi les 3 proposés au semestre 4

Intitulé des EIL :

Semestre 3 : EIL 1

- 1.1 : Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions avicoles sous signes de qualité
- 1.2 : Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.

Semestre 4 : EIL 2

- 2.1 : L'agro tourisme en Aquitaine
- 2.2 : Transformation de produits agricoles à la ferme
- 2.3 : Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales

Intitulé de l'EIL 1.1		« Les filières d'élevage emblématiques du Sud - Ouest : productions avicoles sous signes de qualité »			
-----------------------	--	---	--	--	--

Horaire Elève	Global	43,5 heures (3ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)		0 heure
---------------	--------	-----------------------------	--	--	---------

Répartition des horaires enseignants :

Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Zootecnie	43,5 h	DELTEIL Laurent			

Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels

Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non

Autres situations pédagogiques : Non

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont été utilisées ?

Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins (Gers et Landes notamment), prospèrent des productions ayant un poids économique important et pourvoyeuses d'emplois (à l'installation comme au niveau « technicien »), ne faisant l'objet d'aucun module dans les programmes de l'enseignement agricole.

Après avoir rappelé les contextes historique et géographique qui ont favorisé l'apparition de ces filières sous signes de qualité, on abordera les points essentiels des conduites d'élevage correspondantes.

En nous appuyant sur des visites et des interventions extérieures, nous présenterons les principaux acteurs de la filière et leurs missions. Des partenariats ont été noués avec les 2 grandes entreprises Euralis et Maïsador et avec différents ingénieurs et techniciens (par exemple de Hendrix Genetics pour la sélection des volailles label).

Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux sociétaux forts auxquels les acteurs sont confrontés (les productions de qualité, l'engraissement des canards, la faible valeur économique des volailles d'un sexe donné, etc.) et les réponses qui peuvent y être apportées.

Des études de cas permettront d'analyser les performances technico-économiques des élevages par rapport à des valeurs de référence et/ou des moyennes de groupes.

Pour finir, il s'agira pour chaque étudiant de mener une analyse réflexive personnelle en proposant des solutions pertinentes par rapport à un contexte donné.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 1.1	« Productions avicoles régionales sous signe de qualité »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Connaître les acteurs de la filière avicole sous SOQ du Sud-Ouest	Cours et visites (élevage, usines d'aliment, etc.) et interventions extérieures
Identifier les enjeux sociétaux liés à l'aviculture régionale	Cours, synthèse des visites
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents (articles, films, etc.)
Analyser des résultats technico-économiques d'élevages avicoles	TD / marges et facteurs de variations. Exploitation visites d'ateliers avicoles
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Cours et travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
			DELTEIL Laurent	DELTEIL Laurent	DELTEIL Laurent	DELTEIL Laurent	DELTEIL Laurent
	Noms des enseignants	Semestre 4	Mi janvier/ Février	Mars	Avril	mai	juin

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation:

- Ecrit - 2 heures
- avec support de documents (articles, résultats technico-économiques, etc.)
- Evaluation mi-décembre du semestre 3

Intitulé de l'EIL 1.2	« Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.»
-----------------------	--

Horaire Global Elève	43,5 heures (3ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure
----------------------	--------------------------------	--	---------

Répartition des horaires enseignants :

Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Zootecnie	43,5 h	LAILLIAU Angélique			

Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels

Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont été utilisées ?

Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins, prospèrent des productions ovines peu représentées ailleurs sur le territoire national et pourvoyeuses d'emplois, à l'installation comme au niveau de technicien. Il s'agit de la filière ovine laitière avec l'emblématique Ossau-Iraty et la filière ovine allaitante que l'on retrouve aux travers d'ateliers principaux ou secondaires sur les exploitations de la chaîne pyrénéennes.

Après avoir rappelé le contexte historique et géographique qui a favorisé l'apparition de ces filières sous signes de qualité, on abordera les points essentiels des conduites d'élevage correspondantes.

En nous appuyant sur des visites et des interventions, nous présenterons les principaux acteurs de la filière et leurs missions. Des partenariats ont été noués avec la Chambre d'Agriculture 64, le GDS et l'Association des Éleveurs Transhumants notamment.

Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux sociétaux forts auxquels les acteurs sont confrontés et les réponses qui peuvent y être apportées.

Des études de cas permettront d'analyser les performances technico-économiques des élevages par rapport à des valeurs de référence et/ou des moyennes de groupe.

Pour finir, il s'agira pour chaque étudiant de mener une analyse réflexive personnelle en proposant des solutions pertinentes par rapport à un contexte donné.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 1.2	« Les filières d'élevage emblématiques du Sud -Ouest : productions ovines des Pyrénées.»
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Connaître les acteurs des filières ovines des Pyrénées	Cours et visites (élevage, saloir, associations etc.) et interventions extérieures
Identifier les enjeux sociétaux liés à l'élevage ovin	Cours, synthèse des visites
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents (articles, films, etc.)
Analyser des résultats technico-économiques d'exploitations	Visites, analyse de paies de lait, de résultats de reproduction...
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Cours et travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
			LAILLIAU Angélique	LAILLIAU Angélique	LAILLIAU Angélique	LAILLIAU Angélique	LAILLIAU Angélique
	Noms des enseignants	Semestre 4	mi-janvier/ Février	Mars	Avril	mai	juin

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation formative:

- Ecrit 2 heures
- avec support de documents (articles, résultats technico-économiques, etc.)
- Evaluation mi-décembre du semestre 3

Intitulé de l'EIL 2 1 :	« L'agro-tourisme en Aquitaine »
--------------------------------	---

Horaire Global Elève	43,5 heures (4ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure		
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
S.E.S.G	43,5 h	HUART Frédéric			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions de professionnels selon les opportunités					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					
Rapport d'opportunité					
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont été utilisées ?					
Notre établissement souhaite offrir des formations qui correspondent à des réalités locales, à savoir la pluralité des types d'agricultures. Il y a de l'agriculture intensive avec la culture du maïs, de l'élevage (ovin, bovin, porcin, volailles...), mais aussi beaucoup d'exploitation en circuit court qui s'appuient sur la production de vin, de fromage, de canard gras ... L'agrotourisme ne cesse de se développer, avec des propositions d'hébergement insolites ou non, de la restauration et des loisirs... Notre département bénéficie de nombreux attraits pour le tourisme. Tout d'abord il y a la façade océanique avec ses plages et des villes réputées comme Bayonne, Biarritz ou Saint Jean de Luz. La présence de vallées pyrénéennes comme la vallée d'Ossau ou d'Aspe, le piémont qui correspond au tourisme à la campagne. Au niveau patrimonial il y a de nombreux points d'intérêts comme le Château de Pau, au niveau culturel le département bénéficie des traditions fortes « basques et béarnaises ». Pour finir, sa gastronomie est renommée avec notamment le foie gras, le fromage « Ossau-Iraty » ou encore le jambon de Bayonne...					

L'agro tourisme ne fait l'objet d'aucun module dans les référentiels de formation de BTS.

Nous sommes convaincus que l'agro tourisme permet de valoriser une logique de filière, de diversification et d'ouverture des exploitations à des services rémunérateurs et riches en relations humaines et complémentaire de la production.

La variété des propositions agro touristiques dans le département nous permet un partenariat important avec de nombreuses exploitations agricoles, mais aussi avec les organismes tel que Bienvenue à la ferme, Gites de France, les offices de tourisme et les communautés des communes...

Ce module conduira les étudiants grâce à une analyse réflexive de se positionner selon un projet de développement agro touristique en fonction des enjeux.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL 2.1	« « L'agro-tourisme en Aquitaine » »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Appréhender une démarche de projet	Les étudiants organisent le déroulement du module
Identifier les principales caractéristiques du tourisme au niveau national et local	Cours, études de documents
Comprendre et analyser des documents variés sur le thème	Cours et synthèse de documents
Identifier et caractériser différentes propositions en matière de tourisme rural	Cours, document, visites, rencontres avec des acteurs locaux selon les opportunités du moment et les souhaits des étudiants
Proposer et justifier des solutions adaptées et pertinentes selon un contexte d'exploitation	Analyse de situation concrète Exposés individuels

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	mi-janvier/ Février	Mars	Avril	mai	juin
			HUART Frédéric	HUART Frédéric	HUART Frédéric	HUART Frédéric	

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- oral :
 - 10 min : présentation d'un projet choisi par l'étudiant ;
 - 15 min : échange par rapport à l'analyse proposée et ses fondements
- Evaluation fin mai du semestre 4

Intitulé de l'EIL 2 2 :	« Transformation de produits agricoles à la ferme »
-------------------------	---

Horaire Global Elève	43,5 heures (4ème semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)		0 heure	
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Agroalimentaire	43,5 h	CARMENT Isabelle			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur, des interventions de professionnels, des travaux pratiques					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					

Rapport d'opportunité
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont été utilisées ?
<u>Découvrir les aspects réglementaires et pratiques de la transformation des produits agricoles fermiers avec les étudiants ? Pourquoi.</u> La nouvelle aquitaine est la première région agricole de France. Dans les Pyrénées-Atlantiques et les départements voisins (Gers et Landes notamment) la part de l'élevage est importante car la culture des terres est plus difficile. Dans les Pyrénées-Atlantiques se concentrent de nombreux élevages de vaches et brebis. L'élevage de porcs représente une part assez faible de la production régionale. Les volailles quant à elle représentent une part importante avec les poulets de chair et les canards gras dans les départements environnants. Le contenu de l'EIL s'orientera plus particulièrement sur les filières animales car c'est dans ce secteur de la transformation que les contraintes réglementaires sont les plus importantes et cela correspond davantage aux besoins exprimés des étudiants. La transformation alimentaire ne fait l'objet d'aucun module dans les référentiels de formation de BTS. Pourtant la transformation peut être intéressante pour la diversification des exploitations (familiales notamment). Dans cette région, 40 % des exploitations agricoles produisent au moins un produit sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, IGP, Label rouge et Agriculture biologique). La notion de qualité est très importante pour ces agriculteurs. - Transformer permet de diversifier les sources de revenus et réduire la dépendance à l'égard des fluctuations du marché. - En transformant sur place, l'agriculteur valorisent ses produits bruts en produits finis recherchés sur le marché (fromages fermiers at autres produits laitiers, conserves, caissettes de viande...)

- L'agriculteur contrôle la qualité de son produit du début à la fin en assurant également la traçabilité.
- Il fidélise des clients et échangent avec eux sur le produit, il valorise son image et celle de son exploitation.

Nous nous appuierons sur de la connaissance, des heures de travaux pratiques à la halle technologique du lycée agricole. Nous fabriquerons par exemples des yaourts pour la cantine, des plats cuisinés, des comportes stérilisées, des charcuteries... pour la vente dans le magasin du lycée. Des visites sont également prévues qui seront des temps d'échange avec l'agriculteur. Le choix des visites diffère chaque année en fonction du type de matière première traitée, du type d'atelier (personnel, collectif...), de la taille de l'exploitation, du signe de qualité (bio, Agriculture conventionnelle, AOP...), du mode de commercialisation choisie (vente directe, magasin, GMS, vente par correspondance...).

Chaque étudiant mettra en œuvre une analyse réflexive en choisissant et effectuant la visite d'une exploitation qui transforme en lien avec son projet personnel, cette visite sera le support de son évaluation.

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »	
Intitulé de l'EIL : 2.2	« Transformation de produits agricoles fermiers »	
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :	
Comprendre la conception d'un atelier de transformation et identifier la mise en place des règles d'hygiène.	Cours / visites de différents ateliers de fabrication d'exploitation / fabrication dans une halle qui possèdent différents agréments CEE (plan de maîtrise sanitaire appliqué)	
Identifier les critères de qualité des produits alimentaire et analyser en quoi les produits fabriqués à la ferme y répondent.	Cours / synthèse de visites et d'expérience personnelle	
Réglementation spécifique : - GBPH ; HACCP ; traçabilité et rappel - l'étiquetage - le statut des ateliers (remise directe, dérogation, agrément) - cas particulier des animaux de boucherie.	Cours / visites de différents ateliers de fabrication d'exploitation / TD : analyses des produits fabriqués à la halle et leur étiquetage	
Exemples de transformation de produits laitiers	Fabrication à la halle/ Visite d'exploitation/ Analyse en classe.	
Exemple de transformation de plats cuisinés à base de viande (sous vide ou conserve)	Fabrication à la halle/ Visite d'exploitation/ Analyse en classe.	
Identifiez les enjeux sociétaux liés à la transformation à la ferme	Cours, synthèse de visites.	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	mi-janvier/ Février	Mars	Avril	mai	juin
			CARMENT Isabelle	CARMEN T Isabelle	CARMENT Isabelle	CARMENT Isabelle	

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation :

- oral :
 - 10 min : présentation d'un projet choisi par l'étudiant (support attendu);
 - 15 min : échange par rapport à l'analyse proposée et ses fondements
- Evaluation fin mai du semestre 4

Support : Etude d'une exploitation et d'un produit fabriquée par cette exploitation. L'analyse s'appuiera sur :

- Le Cours et contenu du MIL
- De la recherche documentaire individuelle (réglementation Cahier des charges SIQO ou autre....)
- L'échange avec l'exploitant de l'entreprise agricole visitée.

Intitulé de l'EIL 2 3 :	« Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales »
-------------------------	--

Horaire Global Elève	43,5 heures (4 ^{ème} semestre)	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	0 heure		
Répartition des horaires enseignants :					
Enseignement en classe entière :			Enseignement en groupe restreint (Non)		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Agroéquipement	14,5	Christophe Cazaux			
Biologie-écologie	14,5	Marie-Laure Launet			
STA	14,5	Francis Levalet			
Cet horaire inclut des visites à l'extérieur et des interventions (gratuites) de professionnels					
Si un stage individuel est prévu, préciser la durée et les objectifs : Non					
Autres situations pédagogiques : Non					

Rapport d'opportunité
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont été utilisées ?
Dans le Sud-Ouest, Pyrénées-Atlantiques et départements voisins, de nombreuses et diverses pratiques agroécologiques s'installent durablement dans les exploitations agricoles Après avoir rappelé le contexte socio-économique et les problématiques environnementales qui ont fait émerger ces pratiques, nous irons à la rencontre des acteurs locaux qui les mettent en œuvre. L'analyse des situations observées lors des visites et des démonstrations, nous permettra d'établir des diagnostics par l'intermédiaire de schémas de fonctionnement. Les partenaires majeurs sont des agriculteurs et des entreprises du territoire qui mettent par exemple en place : de l'agriculture de conservation des sols (semis direct ou TSL), des alternatives à l'utilisation des produits de synthèse (réduction des produits phyto-pharmaceutiques, des antibiotiques...), de l'agriculture de précision (OAD, robotisation des élevages, modulation des doses...). Ce sera l'occasion d'aborder les enjeux liés au développement durable forts auxquels les acteurs sont confrontés et les réponses qui peuvent y être apportées. Cet EIL s'inscrit pleinement dans les axes de travail du PLEPA de l'AgroCampus64 « Des jeunes en action pour les transitions » et notamment sur les axes 1 et 4. Les étudiants mettront en œuvre une analyse réflexive personnelle à travers des études de cas qui permettront d'apporter un regard critique sur les pratiques mises en œuvre sur l'exploitation du lycée et proposer des pistes d'amélioration le cas échéant.

Définition de l'enseignement d'initiative locale	
Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
Intitulé de l'EIL :	« Recenser et établir un diagnostic des pratiques agroécologiques locales »
Attendus de formation :	Situations pédagogiques :
Rencontrer des acteurs mettant en place des pratiques innovantes en productions végétales et animales	Visites d'exploitations agricoles (élevages, grandes cultures, maraîchage) et interventions extérieures
Identifier les enjeux agro-environnementaux liés à la mise en place de nouvelles pratiques	Synthèse des visites (schémas décisionnels), activités pratiques (analyses de sols...)
Recherche documentaire en lien avec des thématiques agroécologiques	Synthèse de documents (articles, films, etc.)
Proposer des solutions adaptées et pertinentes aux problèmes soulevés	Travaux dirigés. Exposés de groupe.
Justifier les choix des solutions proposées	

Plan de réalisation :

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	Février	Mars	Avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	mi-janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	mi-janvier/ Février	Mars	Avril	mai	juin
			LAUNET Marie Laure CAZAUX Christophe LEVALET Francis	LAUNET Marie Laure CAZAUX Christophe LEVALET Francis	LAUNET Marie Laure CAZAUX Christophe LEVALET Francis	LAUNET Marie Laure CAZAUX Christophe LEVALET Francis	

Modalités d'évaluation :

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3. S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique et des enjeux particuliers liés à un contexte Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation:

- oral :
 - 10 min : présentation d'une thématique choisie par l'étudiant ;
 - 15 min : échange par rapport à la thématique
- Evaluation fin mai du semestre 4

Une seule grille est commune aux deux EIL choisis, elle sera remplie avec des indicateurs spécifiques à chaque EIL puis rédigée avec les correcteurs concernés pour obtenir une seule note au final.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE														
Date :					Nom et Prénom du candidat:									
			EIL 1				EIL2				Evaluation commune			
Capacité	Critères d'évaluation	Indicateurs	--	-	+	++	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS		
C2.3 : S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers	- Identification de la problématique et Justification - Présentation du contexte - Présentation des enjeux									/6			
	Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	- Présentation d'un diagnostic - Proposition d'un projet - Pertinence des éléments - Conduite d'une analyse réflexive du projet personnel et/ou professionnel : - Évaluation de la réussite									/14			
	TOTAL										/20			

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
32

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Cordée de la réussite Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

Autorise le LEGTA de Pau-Montardon à déposer un dossier de renouvellement de la cordée de réussite « Sciences du Vivant » auprès du rectorat de Bordeaux.

**Vote de la
délibération**

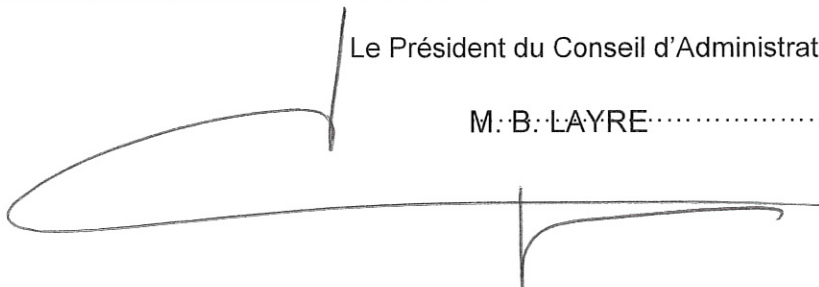
Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
33

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Accompagnement Personnalisé Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve l'organisation 2025 2026 de l'accompagnement personnalisé au LEGTA de Pau Montardon

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE 2025 / 2026 (sous réserve de l'obtention des crédits DGH)

2de GT				Première Générale				Terminale Générale			
Heures hebdo		Matière		Heures hebdo		Matière		Heures hebdo		Matière	
AP	0,5	Français		AP	0,5	Français	En fonction des effectifs	AP	0,5	Maths	En fonction des effectifs
	0,5	Maths			0,4	PC			0,5	PC	
					0,4	Bio Eco			0,5	Bio-Eco	
					0,4	Maths					
Aide au choix de l'orientation	1	PP	et 5 à 10 HVC	Aide au choix de l'orientation	0,3	PP	et 5 à 10 HVC	Aide au choix de l'orientation	0,5		et 5 à 10h HVC
				Première STAV				Terminale STAV			
AP		0,5	français	AP		8 h	ESC Bio-Eco 3*12 h par domaine techno (Agro, Zoot, EFS, Transfo, STAE, STE, Eco...)	AP		8 h	ESC Bio-Eco 3*12 h par domaine techno (Agro, Zoot, EFS, Transfo, STAE, STE, Eco...)
						12 h				12 h	
		0,5	Technique et scientifique			36 h				36 h	
Aide au choix de l'orientation	0,5	PP	et 5 à 10 HVC	Aide au choix de l'orientation	0,5	PP	et 5 à 10 HVC	Aide au choix de l'orientation	15h		et 5 à 10 HVC
54 h orientation	36	Séances hebdo : carnet de bord, connaissance métiers, <u>Parcouréo</u>		54 h orientation	28	Séance hebdo par quinzaine en filière générale ou STAV et séances de pluri en STAV consacrées à l'orientation : forums anciens, <u>Parcouréo</u> ...		54 h orientation	28	Séance hebdo par quinzaine ou séances de pluri consacrées à l'orientation : forums anciens, <u>Parcouréo</u> ...	
	20 40	2 semaines de stages en juin			10	Forums divers : <u>Infosup</u> , <u>pass en sup</u>			10	Aide à l'inscription <u>Parcouréo</u> : projet motivé....	
	8	Mini stage découverte filière			10	Journées portes ouvertes (démarche individuelle)			10	Journées portes ouvertes (démarche individuelle)	
			Possibilité d'une seconde semaine avant avec la Chambre de commerce. « <u>Pass Métiers</u> »		8	Immersion UPPA, immersions classes TS... (démarches individuelles)			8	Immersion UPPA, immersions classes TS, BSA... (démarches individuelles)	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
34

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ Action éducative

☐ Autre acte

☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Modification du Règlement Intérieur Site de : LEGTA Pau Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil des délégués du lycée de Pau-Montardon en date du 26 mai 2025,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

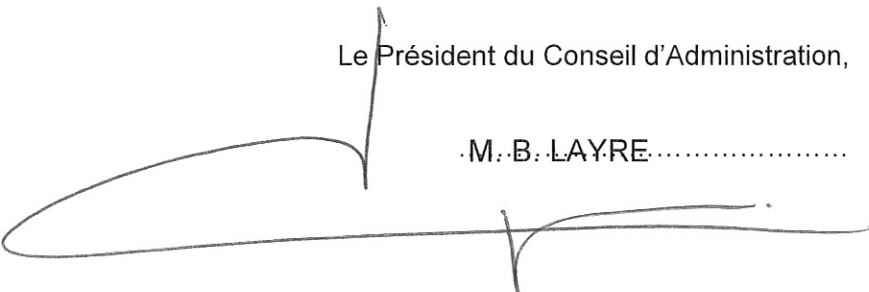
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance	Approuve la modification des deux articles ci-dessous à partir du 01/09/2025:
CA installé : 30	
Quorum : 16	Le paragraphe sur la santé p.10 article 93 du chapitre 2 est précisé comme suit : (modifications soulignées)
Présents : 19	« De même, l'introduction d'alcool ou de <u>produits psychoactifs, nocifs, toxiques ou dangereux</u> ainsi que leur consommation <u>dans l'enceinte à l'intérieur (ou à l'extérieur)</u> de établissement est rigoureusement interdite
Absents ou Excusés : 11	<u>Tout apprenant présentant des signes d'ivresse ou de consommation de ces produits interdits par le règlement intérieur s'expose à des mesures disciplinaires ».</u>
Vote de la délibération	Au chapitre 4 article 1. Page 14, est ajouté de la phrase suivante :
Votants : 19	<u>« En cas d'exclusion de cours à titre conservatoire, l'exclusion de cours sera assortie d'une retenue »</u>
Pour : 19	
Contre : 0	

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
35

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Recrutement de deux emplois de services civiques : LEGTA Pau
Montardon**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

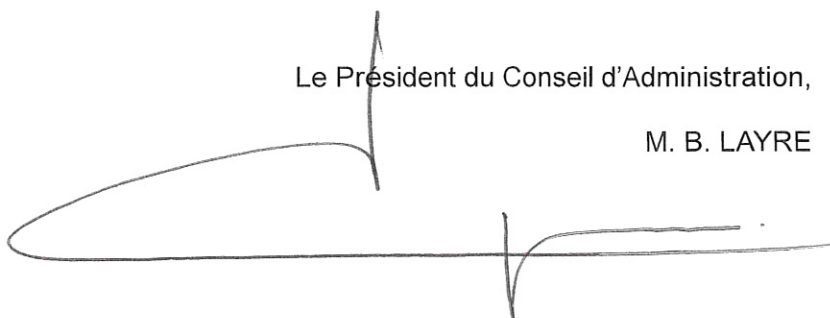
Contre : 0

Approuve les missions qui seront attribuées aux deux services civiques pour le LEGTA de Montardon:

- 1° - définition du besoin : besoin temporaire
- 2° - définition de l'emploi : service civique affecté aux missions suivantes : et participation aux activités d'Agroécologie
- 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine
- 4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum
- 5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP
- 6° - centre support : (LEGTA de Pau-Montardon)
- 7° - impact budgétaire : 1 500 €/an et modalités de financement
- 8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
36

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Dons - LEGTA de Pau-Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 05 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents 11
ou Excusés :

Vote de la délibération

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Accepte sur l'exercice 2025, les dons suivants :

Nom du donateur	Objet du don	Montant
Arbre en Ciel	BTSA Aménagements Paysagers	600,00 €
Bar des Sports - SAMADET	Voyage d'étude 2025/2026 de la classe de BTSA ACSE	50,00 €
BONNET Claudie		50,00 €
BRAU-HOURTICQ Jean-Philippe		50,00 €
BRUN Stéphanie		50,00 €
EARL JOUAN		400,00 €
EARL MARQUIS		300,00 €
EARL de Tiby		80,00 €
EI BLANC Claudie		300,00 €
EIRL DJ-Paysage		200,00 €
ETS SOUBERBIELLE		200,00 €
EUROMAGRI		100,00 €
FIS Pascal		50,00 €
GAEC FLORIS		200,00 €
LABASTE Céline		240,00 €
LAGARDE Josiane		100,00 €
SA GOURDON		200,00 €

	SAINT-LOUBOUE Franck		100,00 €
	SA PIENSOS SAN CRISTOBAL		150,00 €
	SARL BOURDA VERGEZ		300,00 €
	SCAR Atelier Conseil		30,00 €
	SOUBERBIELLE Jean-Bernard		100,00 €
	TOULET-BLANQUET Michel		180,00 €
	EARL AITA SEMEAK	PIC Chants Béarnais	50,00 €
	BONNAFE Pneus		100,00 €
	SAS Les Jardins d'Eden		450,00 €
	TOTAL		4 630,00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
37

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Organisation pédagogique des voyages -Site de : OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

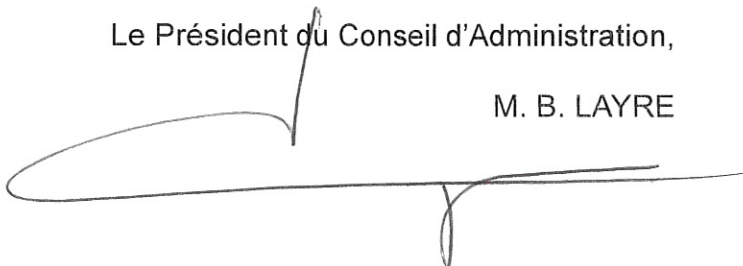
Approuve la mise en œuvre des voyages suivants pour la période du 1/09/2025 au 30/06/2026, sous réserve de l'équilibre financier de chaque voyage, des effectifs réels à la date du voyage et des mesures sanitaires en vigueur.

- Stage obligatoire- séjour à Iraty- 1^{re} pro GMNF- du 22 au 26 Octobre 2025
- Voyage facultatif- séjour à Bordeaux- Term pro SAPAT- entre le 29/09/2025 et le 31/03/2026
- Stage obligatoire- séjour dans le parc national des Pyrénées- Term pro GMNF- période d'octobre 2025 à mai 2026 (3 sorties d'une nuitée)

Pièce jointe :
Tableau récapitulatif des voyages

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026 – LPA OLORON STE MARIE

Centre : LPA OLORON

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
1er GMNF	23	3	Iraty	E/E Conduire une analyse de territoire	22 au 26 septembre 2025	x		Conduire une analyse de territoire- Rencontrer les acteurs- Prendre en compte le besoins et les attentes – S'insérer dans une démarche de projet collectif	visites, études de terrain, rencontres des acteurs, randonnées
Term SAPAT	13	2	Bordeaux	Etude de territoire et des acteurs sociaux locaux	entre le 29/09/2025 et le 31/03/2026		x	Etude de territoire- découverte de structures professionnelles d'animation et d'accueil- ouverture culturelle et citoyenne	visites, études de terrain, rencontres des acteurs, visites
Term GMNF	22	3	Parc national des Pyrénées	partenariat Parc national	entre octobre 2025 et mai 2026	x		chartiers écoles ouverture de milieux	contenus techniques professionnelles

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
38

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement des voyages Site de : OLORON SAINTE MARIE.

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu la délibération n° 37 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 27 juin 2025, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2025/2026 ?

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la présidence de M. B. LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve le financement des voyages présentés en annexe pour la période du 01/09/2025 au 30/06/2026

Pour le LPA d'Oloron :

- **Stage obligatoire** prévu au référentiel et pris en charge par l'établissement sauf le surcoût de l'hébergement et de la restauration
- Classe de 1^{ère} Bac Pro GMNF
- **Séjour à IRATY** dans le cadre de l'EIE du 22 au 26 septembre 2025
- Responsable : JM Lanot
- Objectifs : Conduire une analyse de territoire - Prendre en compte les acteurs et les demandes du territoire.
- **Voyage facultatif**, non prévu au référentiel
- Classe de Term pro SAPAT :
- **Séjour à Bordeaux (5 jours)** entre le 29/09/2025 et le 31/03/2026

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Responsable A Olharan• Objectifs : Etudier le territoire – découverte de structures professionnelles d'animation et d'accueil-ouverture culturelle et citoyenne• <u>Stage obligatoire</u> prévu au référentiel et pris en charge par l'établissement sauf le surcoût de l'hébergement et de la restauration• Classe de Term pro GMNF• Chantiers écoles dans le Parc National• Période d'octobre 2025 à mai 2026 (3 sorties d'1 nuitée)• Responsable : JM Lanot• Objectifs : mise en place de chantiers de réouverture de milieux propices au Grand tétras en partenariat avec le Parc National des Pyrénées |
|--|---|

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026- LPA OLORON STE MARIE

Centre : LPA OLORON STE MARIE

Classe	Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement						Participation maximale des familles	Participation maximale des familles	
		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	AS	Conseil Régional	Dons	Actions	Familles	Total	I	DP
1er GMNF	Iraty	x		2900	255					2 645		115 €	
Term SAPAT	Bordeaux		x	2300	230				120	1 950		150 €	
Term GMNF	Parc national des Pyrénées		x	600	600					0		0 €	
Total Centre					1 165		0	0	120	4 955	0		

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
39

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Organisation des stages Site de : OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de ..M..B..LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

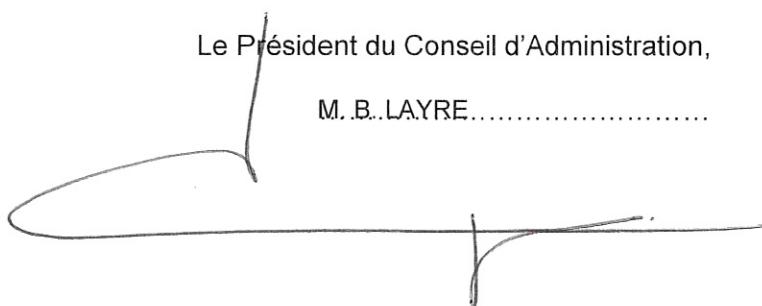
Contre : 0

**Approuve l'organisation des stages (PFMP) pour l'année scolaire
2025-2026**

Pièce jointe

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



CALENDRIER DATES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 2025/2026

CLASSES	Proposition 2025-2026		
	Nombre de semaines	Période du Au	
		Période scolaire	Période de vacances
4 EA	1	Du 22 au 26 juin 2026	
3 EA	2 1	Du 5 au 16 janvier 2026 Du 30 mars au 03 avril 2026	
2 ^{nde} NJPF	3 1	Du 15 juin au 03 juillet 2026	Du 06 au 10 juillet 2026
2 ^{nde} Production	1 (au choix) 3	Du 15 juin au 03 juillet 2026	Du 09 au 13 février 2026 ou du 16 au 20 février 2026
2 ^{nde} SAPAT	1 (au choix) 3	Du 15 juin au 03 juillet 2026	Du 09 au 13 février 2026 ou du 16 au 20 février 2026
1 ^{ère} GMNF	2 1 7 1	Du 26 janvier au 06 février 2026 Du 18 mai au 03 juillet 2026	Du 09 au 13 février 2026 Du 06 au 10 juillet 2026
1 ^{ère} CGEA	2 1 2 4 1	Du 8 au 19 décembre 2025 Du 23 février au 06 mars 2026 Du 08 juin au 03 juillet 2026	Du 16 au 20 février 2026 Du 06 au 10 juillet 2026
1 ^{ère} SAPAT	1 2 1 2 4	Du 8 au 19 décembre 2025 Du 23 février au 06 mars 2026 Du 08 juin au 3 juillet 2026	Du 20 au 24 octobre 2025 Du 16 au 20 février 2026
Term GMNF	1 2	Du 03 au 14 novembre 2025	Du 27 au 31 octobre 2025
Term CGEA	1 3	Du 03 au 21 novembre 2025	Du 27 au 31 octobre 2025
Term SAPAT	1 3	Du 03 au 21 novembre 2025	Du 27 au 31 octobre 2025

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
40

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ Action éducative

☐ Autre acte

☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel
des élèves de quatrième de l'enseignement agricole
Site de : OLORON SAINTE MARIE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

Approuve la modification de la convention relative aux séquences d'observation en milieu professionnel des élèves de l'enseignement secondaire de l'enseignement agricole. Le décret 2024-938 lève les restrictions d'âge interdisant aux élèves de moins de 14 ans de réaliser des séquences d'observation prévues à l'article R.715-1-2 du code rural et de la pêche.

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

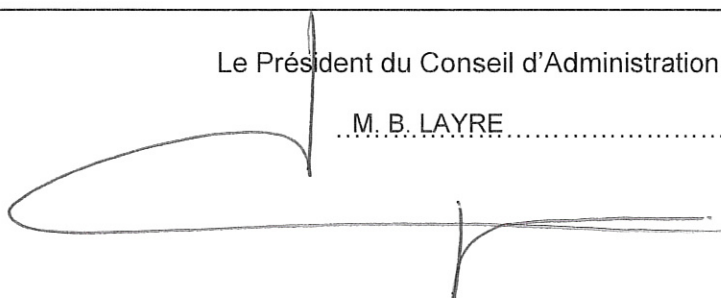
Pour : 19

Contre : 0

Pièce jointe : convention de stage d'observation des élèves de classe de quatrième

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE





LYCÉE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE
LPA OLORON SAINTE MARIE

1051 route du Gave d'Aspe - BP 144 - 64400 Oloron Ste-Marie
tél. : +33(0)5 59 39 05 14 - lpa.oloron@educagri.fr - www.agrocampus64.fr



**CONVENTION DE STAGE RELATIVE AUX SÉQUENCES D'OBSERVATION PRÉVUES AUX ARTICLES
R.715-1 ET R.715-1-2 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

Vu le code du travail, et notamment son article L.4153-1 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 124-1, L. 124-9, L. 313-1, L. 331-4, L. 331-5,
L. 421-7, L. 911-4, D. 331-1 à D. 331-9, D. 333-3-1 ;
Vu le code civil, et notamment ses articles 1240 à 1242 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L. 741-1, L. 751-1, L. 761-14, R715- 1,
R. 715-1-2, D. 751-2 et D. 751-3 et D. 761-39 ;

Entre l'entreprise (ou l'organisme d'accueil) ci-dessous désigné(e) :

Nom de l'entreprise (ou de l'organisme d'accueil) :

Adresse :

Domaines d'activités de l'entreprise :

N° de téléphone :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Mèl :

Fonction :

Lieu de stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :

Nom du tuteur :

Fonction :

Mèl :

N° de téléphone :

L'établissement d'enseignement professionnel :

Nom de l'établissement : Lycée des Métiers de la Montagne

Adresse : 1051 Route du Gave d'Aspe – BP 144 – 64404 Oloron Sainte Marie

N° de téléphone : 05 59 39 05 14

Mail : lpa.oloron@educagri.fr

Représenté(e) par : M. Nicolas PETIT

en qualité de Chef d'Etablissement

Nom de l'enseignant-référent :

Fonction ou discipline : Professeur Coordonnateur

N° de téléphone : 05 59 39 05 14

Mèl :

L'élève :

Prénom :	Nom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
N° de téléphone :	Mèl :
En classe de :	

Si l'élève est mineur, représenté par son responsable légal :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tèl :
Mèl :

Pour une durée :

DATE :
Soit en nombre de jours* :
* Conformément à l'article D.124-6 du code de l'éducation, « Chaque période au moins égale à sept heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalente à un jour et chaque période au moins égale à vingt-deux jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme »

1. Horaires journaliers de l'élève

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Soit une durée totale hebdomadaire de :

TITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er}

Cette séquence d'observation a pour objectif de sensibiliser les élèves de 4^{ème}, à l'environnement technologique, économique, professionnel et social en liaison avec les objectifs de formation.

L'élève peut être admis à effectuer individuellement cette séquence d'observation, sous réserve que lui soit assuré un suivi par l'établissement d'enseignement scolaire et qu'elle soit effectuée sous l'encadrement et la surveillance du maître de stage désigné à cet effet par le chef de l'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil lorsque celui-ci n'est pas lui-même maître du stage. L'employeur associe l'élève aux activités de l'entreprise ou de l'organisme qui l'accueille en veillant à ce que sa participation à ces activités ne porte pas préjudice à la situation de l'emploi dans l'entreprise. Par ailleurs, l'élève est tenu à un devoir de discrétion professionnelle.

Au cours de cette séquence d'observation, l'élève ne peut en aucun cas effectuer les travaux visés aux articles D. 4153-16 à D. 4153-37 du code du travail ni réaliser ceux visés aux articles R. 4153-50 à R. 4153-52 du code du travail. Il ne peut ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur les autres machines, produits ou appareils de production, ni exécuter des travaux légers tels que définis à l'article R. 715-2 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans le titre II de la présente convention (dispositions particulières d'ordre financier).

Article 3

Le stagiaire demeure pendant toute la durée de sa formation sous statut scolaire et reste, à ce titre, sous l'autorité du chef de son établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Le chef d'établissement d'enseignement veille, en mettant en œuvre les diligences normales, à ce que les conditions de déroulement de stage soient de nature à préserver la santé et la sécurité de l'élève et à lui garantir une formation pratique correspondant à l'enseignement reçu.

A ce titre, le chef de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil doit renseigner la partie correspondante du titre II (dispositions particulières d'ordre pédagogique).

Du fait de son statut scolaire, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, conformément aux articles L. 242-4-1, D. 242-2-1 du code de la sécurité sociale et D. 741-65-1 du code rural et de la pêche maritime, une gratification peut lui être versée.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D. 242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse pas le seuil équivalent au produit de 15,00 % du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectué au cours du mois considéré. Ce montant tient compte des avantages en nature et en espèces et du temps de présence mensuel prévu au cours du mois considéré.

Lorsque le montant de la gratification dépasse le plafond indiqué ci-dessus, les obligations de l'employeur incombent à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil.

L'élève ne doit pas être pris en compte pour l'appréciation des effectifs de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil et ne peut pas prendre part à une quelconque élection professionnelle.

Il est soumis aux règles générales en vigueur au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente convention.

Article 4

A titre de rappel, les élèves de moins de 18 ans ne peuvent être employés à un travail excédant 8 heures par jour, ni 35 heures par semaine, y compris pour les travaux de nature scolaire. Pour les jeunes de moins de 15 ans, la durée hebdomadaire ne peut excéder 32 heures, y compris les travaux de nature scolaire.

Pour chaque période de 24 heures, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à 14 heures consécutives pour les élèves de moins de 16 ans et à 12 heures consécutives pour les élèves de 16 à 18 ans.

Au-delà de 4 heures et demie de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes.

Les dérogations au repos dominical, prévues par l'article L. 714-1 et par les articles R. 714-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, ne s'appliquent pas aux jeunes de moins de 16 ans qui doivent bénéficier de deux jours consécutifs de repos hebdomadaire comprenant obligatoirement le dimanche.

En revanche les dérogations de droit au repos dominical s'appliquent aux jeunes de 16 à 18 ans, dans les mêmes conditions que les adultes, à la différence près qu'ils bénéficient obligatoirement de deux jours consécutifs de repos chaque semaine.

Les horaires journaliers ne peuvent prévoir la présence sur le lieu de stage entre 22 heures et 6 heures pour les élèves mineurs de plus de 16 ans et de moins de 18 ans et entre 20 heures et 6 heures pour ceux de moins de 16 ans.

Article 5

Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée :

- soit, en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise à l'égard du stagiaire ;
- soit, en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif au stagiaire.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de la séquence d'observation ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou sur les trajets aller-retour menant au lieu de la séquence d'observation ou au domicile.

Article 6

En application des dispositions des articles L. 751-1-II-(1°) et L. 761-14 (1°) du code rural et de la pêche maritime (pour l'Alsace-Moselle) et de l'article L. 412-8 (2°) a du code de la sécurité sociale (départements d'outre-mer), les stagiaires de l'enseignement agricole bénéficient de la législation sur les accidents de travail.

En cas d'accident survenu à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil s'engage à informer le chef d'établissement d'enseignement dans la journée où s'est produit l'accident ou au plus tard dans les 24 heures.

La déclaration d'accident du travail doit être faite par le chef d'établissement d'enseignement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la caisse de mutualité sociale agricole, à la caisse assurances accidents agricoles pour l'Alsace-Moselle ou à la caisse générale de sécurité sociale pour les départements d'outre-mer, dont relève l'établissement, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés, à compter de l'information faite par l'entreprise.

Article 7

Le chef d'établissement d'enseignement peut mettre fin au stage à tout moment dès lors que l'entreprise ou l'organisme d'accueil ne satisfait plus :

- aux conditions de santé et de sécurité au travail et de moralité indispensables au bon déroulement du stage ;
- aux conditions d'encadrement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs précisés dans les dispositions particulières d'ordre pédagogique figurant au titre II de la présente convention.

Article 8

Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise, le responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant se tiennent mutuellement informés des difficultés, notamment celles liées aux absences éventuelles du stagiaire, qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord, en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions adéquates pour y mettre un terme.

En tout état de cause, le chef d'entreprise, le responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant peut décider, après en avoir informé le chef de l'établissement d'enseignement, de mettre fin de manière anticipée au stage en cas de manquement grave à la discipline de la part du stagiaire.

TITRE II

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 9

Dispositions d'ordre pédagogique

Une annexe pédagogique sera rédigée. Elle constitue un document qui doit renseigner l'ensemble des rubriques listées ci-après :

- nom de l'élève concerné ;
- date de naissance
- nom et qualité du maître de stage ou tuteur ;
- nom du professeur coordonnateur de la filière (ou de son représentant) ;
- dates de la (des) période(s) de stage ;
- objectifs du stage et des parties correspondantes du référentiel du diplôme (de la classe) concerné(e) ;
- principales tâches confiées au stagiaire ;
- place du stage dans l'évaluation ;

L'annexe pédagogique est visée par le professeur coordonnateur de la filière

Les obligations du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant sont notamment de :

- présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière pédagogique avec lui, les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les mesures prises pour y remédier ;
- diriger et contrôler le stagiaire dans ses activités par la désignation d'un maître de stage ou tuteur chargé d'assurer ce suivi ;
- faire accomplir au stagiaire des travaux correspondant à la fois à ses aptitudes, aux objectifs du stage et à la progression pédagogique du stagiaire.
- si ces travaux incluent une utilisation de matériel, indiquer le type de matériel et ses conditions d'utilisation (encadrement, port d'équipements de protection individuelle, formation...). Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil doit ne faire utiliser que des matériels co

conformes à la réglementation. Au cours de ce stage d'initiation l'élève ne peut en aucun cas réaliser les travaux visés aux articles D. 4153-16 à D.4153-38 du code du travail ni effectuer ceux visés aux articles R.4153-50 à R.4153-52 du code du travail.

- permettre au stagiaire de préparer son rapport, en lui accordant le temps nécessaire.

Article 10

Dispositions d'ordre financier

Une annexe financière sera rédigée et précisera les conditions :

- d'hébergement ;
- de restauration ;
- de transport ;
- d'assurances, en précisant le nom de l'assureur et le numéro du contrat :

pour l'établissement d'enseignement,

pour l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Article 11

Un exemplaire de la présente convention est remis, après signature du chef d'entreprise ou du responsable de l'organisme d'accueil ou son représentant et du chef d'établissement d'enseignement, à l'élève et/ou son représentant légal ainsi qu'au maître de stage et au professeur coordonnateur de la filière ou son représentant.

Signatures et cachets :

Le Chef d'établissement	Le représentant de l'entreprise (ou organisme d'accueil)	L'élève ou son représentant légal
M. Nicolas PETIT	Nom prénom :	Nom et prénom :
Le :	Le :	Le :
L'enseignant-référent	Le tuteur	
	Nom prénom :	
	Le :	

TITRE II
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Annexe 1 :
Dispositions d'ordre pédagogique

1) Informations générales

Dates de la période d'observation en milieu professionnel :

Lieu(x) de la période d'observation en milieu professionnel :

<u>LE/LA STAGIAIRE</u>	<u>L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL</u>
Nom : Prénom : Sexe : Né(e) le : Age lors de la période de formation en milieu professionnel : Adresse : Représentant légal : EN CLASSE DE : 4EME E.A	Représenté par (nom du signataire de la convention) : Nom : Prénom : Qualité du représentant : ☐ ☐ mél : Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :
Enseignant coordonnateur : Tél : mél :	Nom et prénom du tuteur : Qualité ou fonction : Tél : mél :

2) Objectifs de la (des) période(s) d'observation en milieu professionnel et capacités du référentiel du diplôme concerné à acquérir ou développer :

- Découverte des entreprises pour permettre à l'élève à devenir acteur de son propre parcours de formation et/ou orientation.

3) Place de la (des) période(s) d'observation en milieu professionnel dans l'évaluation et modalités de l'évaluation de la période :

- Le stage participe à l'acquisition des connaissances et des compétences de socle commun.

4) Modalités de concertation et de suivi pédagogique de l'élève par l'enseignant référent et le tuteur durant la période :

- une visite (si pas réalisée sur les séquences de stage précédentes)
- une prise de contact téléphonique (si visite déjà effectuée)

Annexe 2
Dispositions d'ordre financier

1°)- Conditions d'hébergement :

2°)- Conditions de restauration :

Le stagiaire aura accès au restaurant d'entreprise et aux titres restaurants (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui	Non
-----	-----

3°) - Conditions de transport :

Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail, ou en cas de période d'observation en milieu professionnel dans un organisme de droit public, à leur prise en charge dans les conditions posées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, (uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient) :

Oui	Non
-----	-----

4°) - Conditions d'accès aux activités sociales et culturelles :

Le stagiaire aura accès aux activités sociales et culturelles de l'organisme d'accueil (Uniquement si les salariés de l'organisme d'accueil en bénéficient).

Oui	Non
-----	-----

5°)- Conditions d'assurances :

- pour l'établissement d'enseignement :

Références de l'assurance prise par le chef d'établissement d'enseignement, couvrant la responsabilité civile du stagiaire en cas de dommages causés à l'entreprise d'accueil durant les travaux effectués sur les lieux de la formation dirigée par l'entreprise et les trajets menant à ces lieux : MAIF n° contrat : 0890374H

- pour l'entreprise ou l'organisme d'accueil :

Références de l'assurance prise par le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil, couvrant la responsabilité civile de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil en cas de dommages causés par l'entreprise ou par l'organisme d'accueil au stagiaire durant la période de formation en milieu professionnel :.....

- Pour le stagiaire :

En cas de stage à l'étranger et outre-mer, références du contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance) pris par ou pour le compte du stagiaire :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
40 bis

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Projets ESC Année scolaire 2025/2026 – Site : LPA d'OLORON

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron Sainte Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 27 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés** : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2025/2026 les projets ESC suivants :

Classe de 4^{ème} : Danser ses émotions

Projet mené avec l'Espace Jéliote avec la danseuse Agnès Aguila et Marie Baudoin, Plasticienne, sur la sensibilisation au travail corporel à la croisée de la danse et des arts plastiques.

Cout prévisionnel : 1154 €

(DRAC : 224 € - Lycée : 224 € - Conseil Régional : 450 € - pass culture : 160 € - Espace Jéliote : 96 €)

Classe de 3^{ème} : Infiniment cirque

Projet mené avec l'espace Jéliote autour d'une sensibilisation des arts du cirque

Cout prévisionnel : 1625€

(DRAC : 322 € - Lycée : 321 € - Conseil Régional : 566 € - pass culture : 260 € - Espace Jéliote : 156 €)

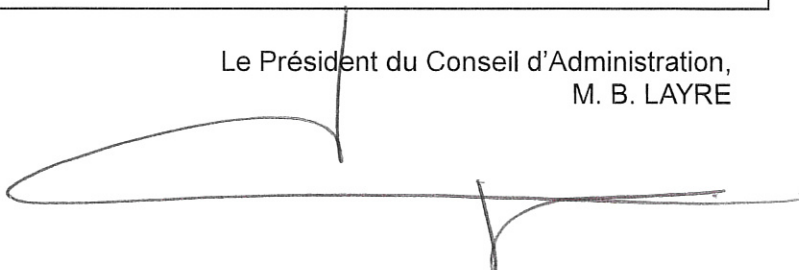
Classe de Terminale GMNF : Maldonne

Projet mené avec l'espace Jéliote autour de la question du féminisme et de la sororité

Cout prévisionnel : 1794 €

(DRAC : 319 € - Lycée : 319 € - Conseil Régional : 800 € - pass culture : 260 € - Espace Jéliote : 96 €)

Le Président du Conseil d'Administration,
M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
41

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Reconduction des EIE et EPI Site de : OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M.B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve la mise en œuvre des EIE et EPI Suivants

Mise en œuvre des EIE :

Seconde Nature et Seconde PA/SAPAT

- - « Découvrir et comprendre un territoire agropastoral »
(développement de compétences sociales et professionnelles)

Seconde Nature

- « Connaissance du milieu montagnard » (développement de compétences professionnelles) –
- « Inventaires naturalistes » (développement de compétences professionnelles) -
- « Citoyen d'Europe

- **Seconde PA/SAPAT**

- - « Autonomie et organisation du travail » (consolidation de compétences méthodologiques) –
- « Alimentation » (développement de compétences professionnelles)
- « Citoyen d'Europe

Première GMNF

Conduire une analyse de territoire - S'insérer dans une démarche de projet collectif-: Forêt d'IRATY – bloc 4

- Première CGEA/SAPAT :

« Du je au nous »- S'insérer dans une démarche de projet collectif-
Bloc 4

« Se positionner dans son projet professionnel et personnel » Bloc 3

Terminale GMNF

Se positionner dans son projet personnel et professionnel » bloc 3

- « Terminale CGEA/SAPAT

- «Se positionner dans son projet personnel et professionnel » Bloc 3

- La mise en oeuvre des EPI suivants :

Classe de 4ème

- « Activités de loisir en montagne »

- « L'éducation du consommateur »

- « Matériaux »

Classe de 3ème

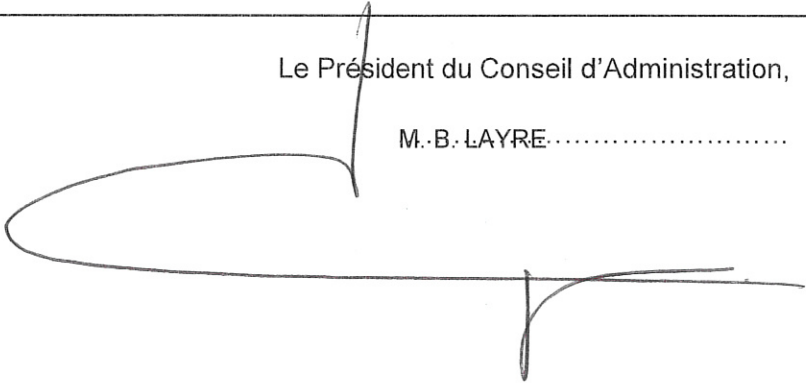
- « l'animal »

- « Education à la responsabilité et à l'autonomie »

- « l'aménagement et la valorisation de l'espace »

Le Président du Conseil d'Administration,

M.B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
42

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Reconduction des Modules d'Adaptation Professionnelle
Site de : OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

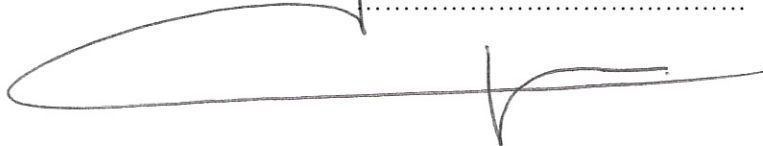
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2025/2026

- La reconduction des modules MAP suivants :
 -
 - **En Bac Pro CGEA – 1ère année**
« Etude de l'élevage et de la conduite d'un troupeau bovin allaitant »
 - **En Bac Pro GMNF – 1ère et Terminale**
« Approche des métiers de la Montagne »
 - **En Bac Pro SAPAT – Terminale**
 - « De la maltraitance à la bientraitance »

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
43

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Reconduction des enseignements facultatifs
de : OLORON SAINTE MARIE**

Site

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de .M.B..LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés :** 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

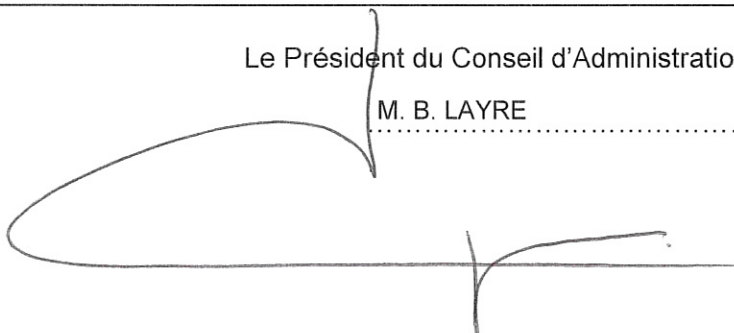
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2025/2026 la reconduction en Bac Pro des enseignements facultatifs suivants :

- Pratiques physiques et sportives – Support « Randonnée de moyenne montagne
- Mobilité
- Engagement citoyen

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
44

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Participation financière des familles aux enseignements facultatifs
Site de : OLORON SAINTE MARIE.

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la présidence de ..M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

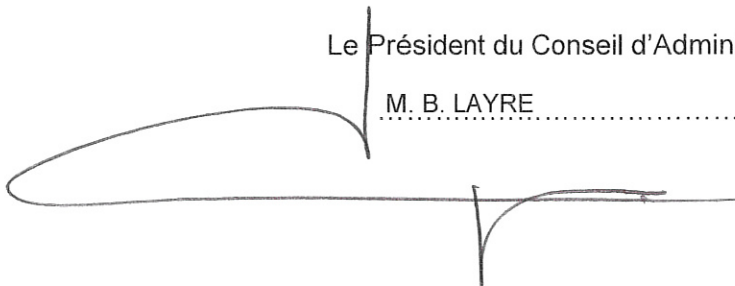
Approuve

Pour l'année scolaire 2025/2026, la participation financière des familles aux enseignements facultatifs ou optionnels suivants :

- Section sportive Randonnées de moyenne montagne : 130 €
- Licence fédérale FFME (obligatoire uniquement pour les élèves de terminale participant au stage fédéral Initiateur) : selon tarification de la saison 2025-2026

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
45

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Demande d'ouverture d'un service civique
Site de : OLORON SAINTE MARIE.

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 28 mai 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la présidence de ...M.B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

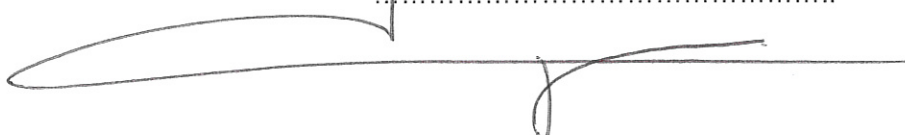
Contre : 0

Approuve le recrutement d'un service civique pour l'année scolaire 2025/2026

- 1° - définition du besoin : besoin temporaire
2° - définition de l'emploi : service civique affecté à la(les) mission(s) suivantes :
- Accompagner les apprenants sur des sites sportifs
 - Mettre en place des animations sportives et culturelles
 - Contribuer à l'animation culturelle de l'établissement
 - Fournir une aide à la réussite scolaire des apprenants
- 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine
4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum
5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP
6° - centre support : LPA Oloron Ste Marie
7° - impact budgétaire : 1 500 €/an
et modalités de financement
8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
46

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Attributions des logements de fonction – LPA d'Oloron

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les EPLE
Vu la délibération n°2007-1622 du 8 juillet 2007 fixant les missions des agents territoriaux pouvant faire l'objet d'une attribution d'un logement de fonction
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2024, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2024, sous la présidence de ...M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

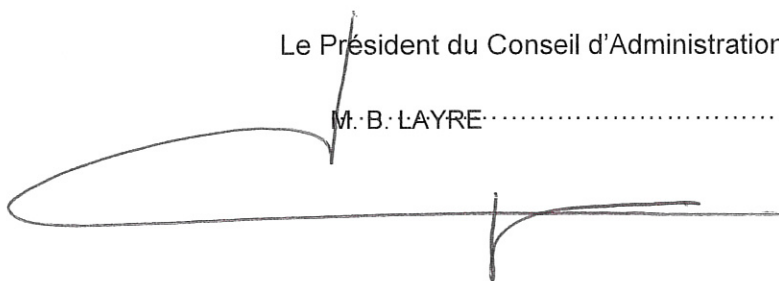
Contre : 0

Propose les attributions de logements aux agents exerçant les fonctions décrites dans les tableaux joints pour l'année 2025/2026

Pièce jointe : Etat d'occupation des logements de fonction pour le LPA d'Oloron

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



Pyrénées Atlantiques – OLORON-SAINTE-MARIE

LPA – Oloron-Sainte-Marie / Soeix

Logements de fonction de l'établissement

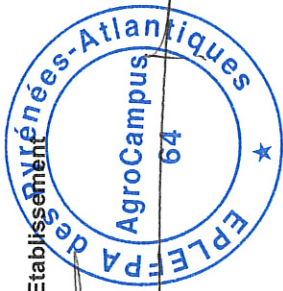
Nom logt (ABYLA)	Autre nom	Type	Surface	Adresse Logement	Propriétaire	Bâtiment	Statut	1	2
								Fonction	Occupation
Logement A	4	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Gestionnaire	NAS
Logement B	3	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Directeur d'exploitation	NAS
Logement C	2	T4	115	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	CPE	NAS
Logement D	1	T5	127	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Logements	Occupé	Provisseure	NAS
Logement E	5	T4	97	1051, route du Gave d'Aspe	Région	Bureau Exploitation / Vestiaire	Occupé	Salarié d'exploitation	Avantage en nature

1ère étape

Fait à Le

OLORON-SAINTE-MARIE le 27/06/2025

Signature du Chef d'Etablissement



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
50

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☐ Action éducative

☒ Autre acte

☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Modification d'emploi de droit public rémunéré sur le budget de
l'EPELFPA 64 – Site LPA d'Orthez**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPELFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu la délibération n° 05-08 du Conseil d'administration de l'EPELFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13 Juin 2005 créant l'emploi 04-05

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPELFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve la modification de l'emploi de droit public n° 04-05 au 1^{er} septembre 2025

Condition de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1 Définition du besoin	Permanent	Permanent
2 Base légale	Art L 332-1-3 CGFP	Art L 332-1-3 CGFP
3 Définition de l'emploi	Assistant d'éducation	Assistant d'éducation
4 Quotité de l'emploi	50 %	70 %
5 Durée de l'emploi	CDD 1an	CDD 1an
6 Eléments constitutifs de la rémunération	Référence à un indice brut 347	Référence à un indice brut 347
Centre support	LPA ORTHEZ	LPA ORTHEZ
Impact budgétaire		7800 €

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
51

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : : Organisation des stages – Année scolaire 2025-2026
Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

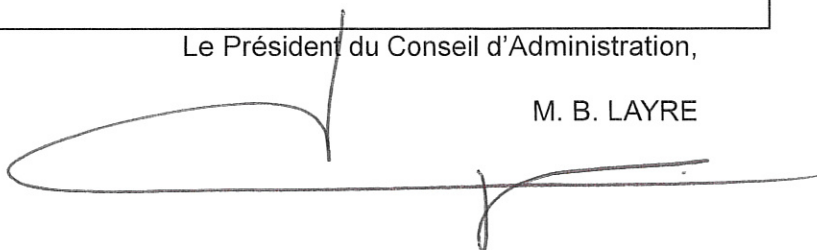
Contre : 0

Approuve l'organisation des stages suivants :

	Période scolaire	Période de Vacances
Classe de 3ème	15 au 20 décembre 2025 2 au 7 février 2026 20 au 25 avril 2026	
Classe de 2nde NJPF	15 juin au 4 juillet 2026	16 au 21 février 2026 (si besoin : 9 au 14 février 2026) 13 au 18 avril 2026 (si besoin : 20 au 25 avril 2026)
Classe de 2nde production	15 juin au 4 juillet 2026	20 au 25 octobre 2025 (si besoin : 27 au 31 octobre 2025) 13 au 18 avril 2026 (si besoin : 20 au 25 avril 2026)
Classe de 1ère AP	3 au 15 novembre 2025 23 au 28 février 2026 20 au 25 avril 2026 8 juin au 4 juillet 2026	16 au 22 février 2026 13 au 19 avril 2026
Classe de 1ère CGEA	3 au 15 novembre 2025 23 au 28 février 2026 8 juin au 4 juillet 2026	16 au 22 février 2026 13 au 18 avril 2026
Classe de Terminale AP	6 au 19 octobre 2025	20 au 25 octobre 2025 9 au 14 février 2026
Classe de Terminale CGEA	13 au 19 octobre 2025 2 au 8 février 2026	20 au 25 octobre 2025 9 au 14 février 2026

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
52

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Reconduction des MAP - Année scolaire 2025/2026
- Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés** : 11

Approuve l'année scolaire 2025/2026 en classe de Bac Pro, la reconduction des M.A.P (Modules d'Adaptation Professionnelle) suivants :

En Bac Pro CGEA Polyculture Elevage:

- Diversification de l'activité agricole

En Bac Pro Aménagements Paysagers :

- Conduite de chantier spécifique d'ouvrage bois

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE
.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
53

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Reconduction des E.P.I - Année scolaire 2025/2026
- Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

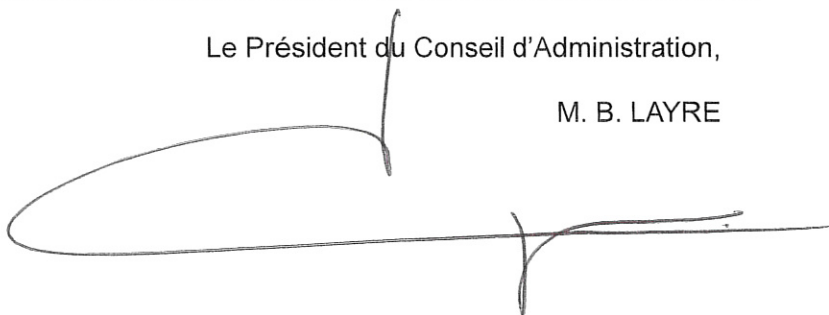
Contre : 0

Approuve pour l'année scolaire 2025/2026 pour la classe de Troisième de l'Enseignement Agricole, les E.P.I (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) suivants :

- L'animal
- Les végétaux cultivés
- La valorisation et l'aménagement de l'espace

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
54

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Renouvellement des enseignements facultatifs- Année scolaire
2025/2026 - Site de : LPA ORTHEZ**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de .M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

Approuve la demande de renouvellement des enseignements facultatifs suivants pour la rentrée scolaire 2025/2026 :

- Pratiques sportives rugby
- Unité facultative mobilité
- Hippologie- Equitation
- Engagement citoyen

**Vote de la
délibération**

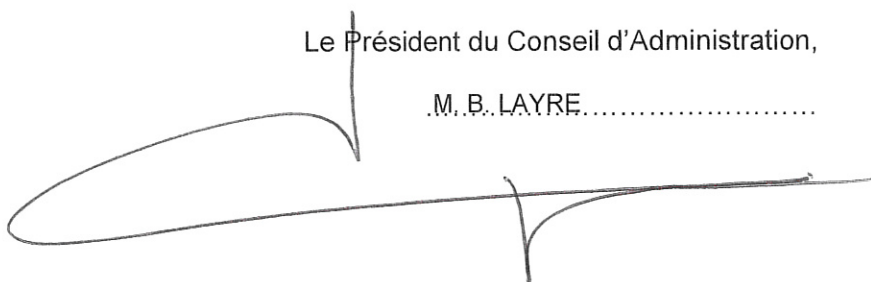
Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

.M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
55

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Reconduction des E.I.E- Année scolaire 2025/2026
- Site de :LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de .M.B.LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés :** 11

Approuve l'année scolaire 2025/2026 les E.I.E suivants :

En seconde NJPF :

- Mathématiques appliqués
- Langues étrangères appliquées
- S'initier à la composition paysagère
- Accompagner les élèves à découvrir le milieu professionnel
- Education morale et civique (EMC)

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

En 1ère Bac Pro Aménagements Paysagers :

- Accompagnement méthodologique à l'identification de végétaux
- Accompagnement du projet collectif

En terminale Bac Pro Aménagements Paysagers :

- Repenser le jardin face aux exigences climatiques
- Perfectionnement adapté à l'identification des végétaux
- Accompagnement du projet professionnel

En seconde Productions :

- Mathématiques appliqués

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Transformation des produits- Grandes cultures- Conduite d'un atelier de veaux sous la mère- Education morale et civique (EMC) |
|--|--|

En 1ère Bac Pro CGEA Polyculture Elevage

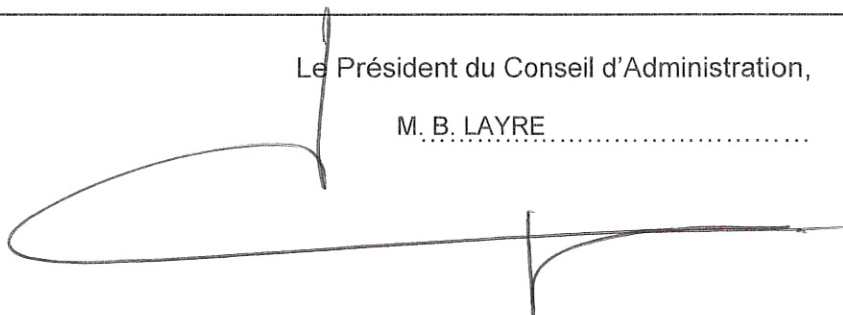
- Accompagnement du projet collectif
- Conduite d'un atelier volailles

En terminale Bac Pro CGEA Polyculture Elevage

- Ressources et activités agricoles
- Accompagnement du projet professionnel

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop and ending with a horizontal stroke.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
56

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Participation financière des Familles à l'option hippologie / Equitation
- Site : LPA ORTHEZ**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

**Approuve la participation financière des familles pour l'activité
hippologie / Equitation pour l'année scolaire 2025-2026**

Cout de la séance : 15 € par élève

Prise en charge établissement : 7.5 € par élève et par séance

Montant facturé aux familles :

- 7.5 € par séance au nombre réel de séance réalisée
- 25 € si achat de la licence au centre équestre

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
57

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Projet pédagogique « Jeune en librairie » - Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique
Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique
Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-672 du 23 août 2016 relative au déploiement du service civique dans l'enseignement agricole technique public
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Approuve la candidature du LPA d'Orthez pour le projet « Jeunes en Librairie »

Classe concernée : 3ème

Nombre d'élèves : 19

Librairie Partenaire : Le moment librairie à Salies de Béarn

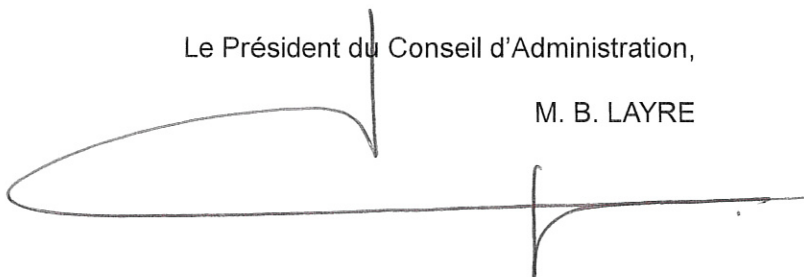
Durée intervention : 3 heures

Participation établissement : 10 € par élève

Subvention conseil régional : 20 € par élève

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
58

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Création de deux emplois de service civique rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques - Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

Début de séance CA installé : 30 Quorum : 16 Présents : 19 Absents ou Excusés :	Approuve le recrutement de deux services civiques pour l'année scolaire 2025/2026 1^{er} service civique : 1° - définition du besoin : besoin temporaire 2° - définition de l'emploi : service civique affecté à la(les) mission(s) suivantes : animation et participation aux activités d'Agroécologie 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine 4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum 5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP 6° - centre support : LPA Orthez 7° - impact budgétaire : 1 500 €/an 8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2025 2^{ème} service civique : 1° - définition du besoin : besoin temporaire 2° - définition de l'emploi : service civique affecté à la(les) mission(s) suivantes : animation et participation aux activités artistiques culturelles et/ou sportives 3° - quotité de l'emploi : maximum 30 h/semaine 4° - durée de l'emploi : 10 mois maximum 5° - éléments constitutifs de la rémunération : indemnité mensuelle selon la réglementation en vigueur versée par l'établissement + indemnité versée directement par ASP
<u>Vote de la délibération</u> Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0	

	6° - centre support : LPA Orthez 7° - impact budgétaire : 1 500 €/an 8° - date d'effet : 1^{er} Septembre 2025
--	---

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a vertical flourish.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
59

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Attributions des logements de fonction – LPA d'Orthez

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les EPLE

Vu la délibération n°2007-1622 du 8 juillet 2007 fixant les missions des agents territoriaux pouvant faire l'objet d'une attribution d'un logement de fonction

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

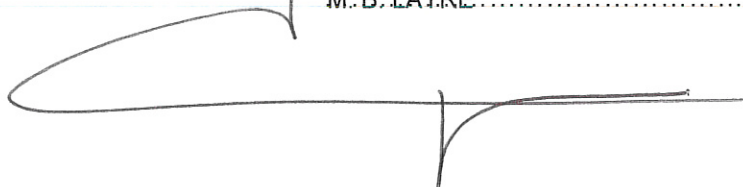
Contre : 0

Propose les attributions de logements aux agents exerçant les fonctions décrites dans les tableaux joints pour l'année 2025/2026

Pièce jointe : Etat d'occupation des logements de fonction pour le LPA d'Orthez

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



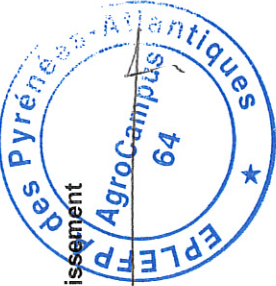
Logements de fonction de l'établissement

		1		2					
Nom logt (ABYLA)	Autre nom	Type	Surface	Adresse Logement	Propriétaire	Bâtiment	Statut	Fonction	Occupation
Logement 7	C1	T5	105	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	Proviseur	NAS
Logement 8	C2	T4	97	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	AED	COP
Logement 9	C3	T4	74	390 Chemin de Laqueyre	Région	Logts C (7-8-9)	Occupé	AED	COP
Logement 10	C4	T4	87	740 Chemin de Laqueyre	Région	Logt exploit (10)	Occupé	Directeur d'exploitation	NAS

1ère étape

Fait à Orthez le 27 juin 2025

Signature du Chef d'Etablissement



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
60

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Acceptation de dons – Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 06 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de ...M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

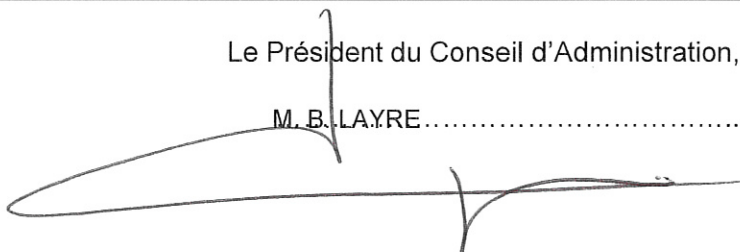
Contre : 0

Approuve les dons suivants pour le LPA d'Orthez:

Nom du tiers	Objet du don	Montant total
Orthez et ses projets	Participation voyage Italie	7650.00 €
Manutech	Participation championnat France Rugby soustons	200.00
Association sportive Montardon	Participation championnat France Rugby soustons	800.00
TOTAL		8650.00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
62

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Sortie d'inventaire - Site de : Exploitation Agricole ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés** : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

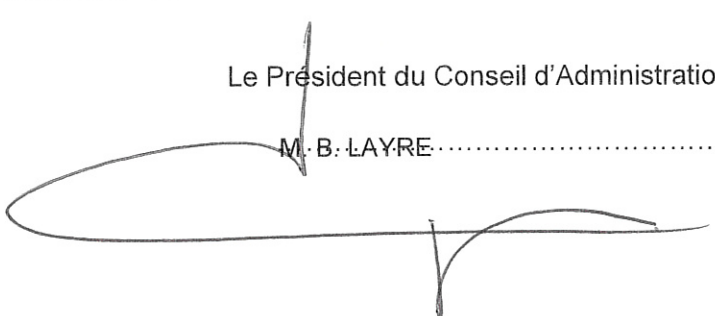
Contre : 0

Approuve la sortie d'inventaire des biens de l'exploitation d'Orthez en vue de la vente :

Désignation du bien	Valeur d'achat	Date d'achat	N° inventaire	Montant amortissement
Equipement abris	13061.70 €	01/01/2012	7798	6275.70€

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



Exploitation LPA Orthez

Valide

Identification

Nom du bien : **EQUIPEMENTS ABRIS** Exercice de création : 2025
 N° inventaire physique : **7798** Nombre d'éléments : 1
 N° inventaire comptable : 2025 28135 7798 Date d'achat : 22/08/2011

Caractéristiques du mandat

Numéro de mandat : 6013 Compte budgétaire : 2135
 Numéro de tiers : 607232 ELEVAGE SERVICE Origine de financement : Budget

Amortissement

Valeur du bien : **13 061,70** Durée : **25** années Taux : 4,00
 Calcul sur la base de : **13 061,70** Pour : **25** années d'amortissement
 Mode : **Quote-part reprise (ex-Subvention)** Date de début : 01/01/2012
 Méthode : Linéaire Date de fin : 31/12/2036

	Années	Compte Amort. Exe	Compte Passif Exe	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Total des amortissements	Valeur nette comptable
Euros	2012	*	*	0,00	522,00	522,00	12 539,70
Euros	2013	*	*	522,00	522,00	1 044,00	12 017,70
Euros	2014	*	*	1 044,00	522,00	1 566,00	11 495,70
Euros	2015	*	*	1 566,00	522,00	2 088,00	10 973,70
Euros	2016	*	*	2 088,00	522,00	2 610,00	10 451,70
Euros	2017	*	*	2 610,00	522,00	3 132,00	9 929,70
Euros	2018	*	*	3 132,00	522,00	3 654,00	9 407,70
Euros	2019	*	*	3 654,00	522,00	4 176,00	8 885,70
Euros	2020	*	*	4 176,00	522,00	4 698,00	8 363,70
Euros	2021	*	*	4 698,00	522,00	5 220,00	7 841,70
Euros	2022	*	*	5 220,00	522,00	5 742,00	7 319,70
Euros	2023	*	*	5 742,00	522,00	6 264,00	6 797,70
Euros	2024	*	*	6 264,00	522,00	6 786,00	6 275,70
Euros	2025	28135	13412	6 786,00	522,00	7 308,00	5 753,70
Euros	2026	28135	13412	7 308,00	522,00	7 830,00	5 231,70
Euros	2027	28135	13412	7 830,00	522,00	8 352,00	4 709,70
Euros	2028	28135	13412	8 352,00	522,00	8 874,00	4 187,70
Euros	2029	28135	13412	8 874,00	522,00	9 396,00	3 665,70
Euros	2030	28135	13412	9 396,00	522,00	9 918,00	3 143,70
Euros	2031	28135	13412	9 918,00	522,00	10 440,00	2 621,70
Euros	2032	28135	13412	10 440,00	522,00	10 962,00	2 099,70
Euros	2033	28135	13412	10 962,00	522,00	11 484,00	1 577,70
Euros	2034	28135	13412	11 484,00	522,00	12 006,00	1 055,70
Euros	2035	28135	13412	12 006,00	522,00	12 528,00	533,70
Euros	2036	28135	13412	12 528,00	533,70	13 061,70	0,00

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
63

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Sortie d'inventaire - Site de : Exploitation Agricole Orthez

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés :** 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

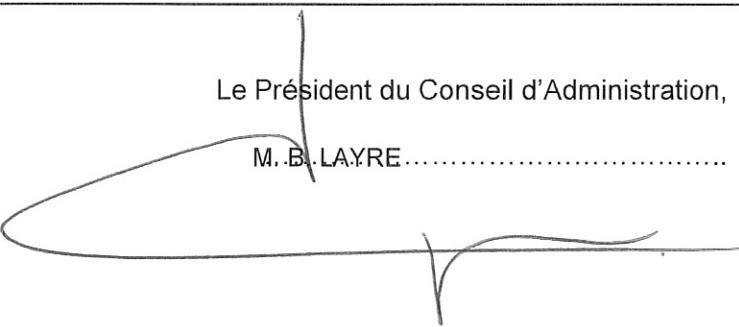
Contre : 0

Autorise la vente du matériel suivant par le LPA :

Prix de vente de l'équipement abris : prix minimum de 100 €

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE
LA FORET**
**Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques**

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
64

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRE
2025/2026
Site de : CFAA 64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 04 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés :** 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

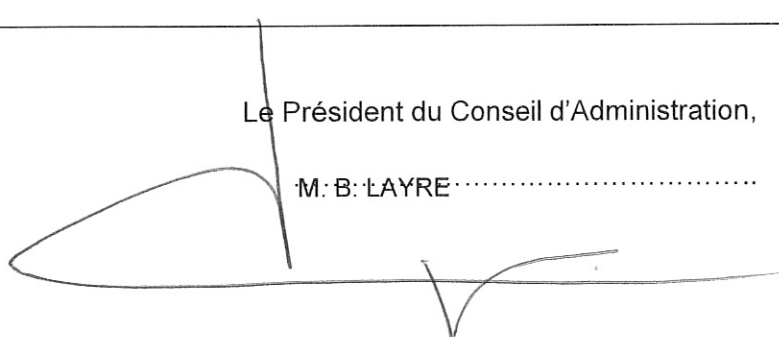
Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2025/ 2026

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

Pièce jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025 et Année scolaire 2025-2026

Centre : CFAA 64

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
BTSa PRODUCTIONS ANIMALES	24	4	IRLANDE	Découverte de l'Irlande	14 au 19/09/2025		X	développer les connaissances des apprenants dans les modules M23, M51, M54 et M56.	M23. Mobiliser ses savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère. M51. Objectif 2 : Raisonner l'organisation économique et politiques des productions animales. M54. Objectif 1 : approfondir les connaissances de l'amélioration génétique permettant de comprendre la mise en oeuvre de la sélection et des croisements. Objectif 3.11 : Réaliser une étude comparée des limites et intérêts de différentes stratégies alimentaires pour une production donnée. M56. Objectif 1 : analyser l'importance et le contexte de la production. Objectif 2 : Analyser les facteurs d'obtention et de valorisation d'un produit de qualité dans le respect du bien-être animal. Objectif 5 : Analyser les résultats de l'élevage et justifier les décisions prises ou à prendre
CAP AP	2	1	STRASBOURG	Concours du meilleur apprenant de France	27 au 29/06/2025		X	Participer à un concours national	
BP AP	35	3	LYON	Salon Paysalia	02 au 04/12/2025		X	Visiter et participer à un salon professionnel	Prendre conscience de l'environnement pour s'adapter et agir face au climat Savoir favoriser la résilience et la restauration des écosystèmes Découvrir la végétalisation des villes afin de redonner vie et beauté à nos espaces

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE
LA FORET
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
65

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☐ Action éducative

☒ Autre acte

☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FINANCEMENT DES VOYAGES ANNEE SCOLAIRES 2025/2026

Site de : CFAA 64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 04 juin 2025

Vu la délibération n° 64 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 27/06/2025, approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2025/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

Absents
ou Excusés : 11

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

- **Approuve** le financement des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2025/2026

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce jointe : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....

FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2024-2025 et Année scolaire 2025-2026

Centre : CFAA 64

A ou B

Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement					Participation des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	OPCO	Dons	Familias	Total	I	DP	E		
BT Sa PRODUCTIONS ANIMALES	24	4	IRLANDE		X	16 060	2 277	0	7 746	1 238	4 800	16 060					
CAP AP	2	1	STRASBOURG		X	2 514	2 514	0	0	0	0	2 514					
BP AP	35	3	LYON		X	15 430	1 198	6 000	0	1 232	7 000	15 430					
Total Centre																	
						34 004	5 990	6 000		2 469	11 800	34 004					

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
65 bis

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : CREATION D'EMPLOI DE DROIT PUBLIC, CENTRE 05 CFAA 64, REMUNERE
SUR LE BUDGET DE L'EPLFPA DES PYRENEES ATLANTIQUES**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-63 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA64 en date du 04/06/2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE, président.

**Début de
séance**

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés :11**

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1063 à compter du 01/09/2025, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Formateur de catégorie A

4° - quotité de l'emploi : 100 %

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 444-821
- *régime indemnitaire éventuel ISOE+ SFT sous conditions*

6° - centre support : *05 CFAA 64*

7° - impact budgétaire : 38 000 €/an
et modalités de financement :

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1064 à compter du 01/01/2026, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Adjoint technique de catégorie C

4° - quotité de l'emploi : 100 %

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 367-558
- *régime indemnitaire éventuel RIFSEPP + SFT sous conditions*

6° - centre support : 05 CFAA 64

7° - impact budgétaire : 40 000 €/an
et modalités de financement :

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1065 à compter du 01/09/2025,
dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Technicien de catégorie B

4° - quotité de l'emploi : 100 %

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 389-707
- *régime indemnitaire éventuel RIFSEPP + NBI + SFT sous conditions*

6° - centre support : 05 CFAA 64

7° - impact budgétaire : 47 000 €/an
et modalités de financement :

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1066 à compter du 01/09/2025,
dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Administratif de catégorie B

4° - quotité de l'emploi : 100 %

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 389-707
- *régime indemnitaire éventuel RIFSEPP + SFT sous conditions*

6° - centre support : 05 CFAA 64

7° - impact budgétaire : 43 000 €/an
et modalités de financement :

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Vote de la
délibération

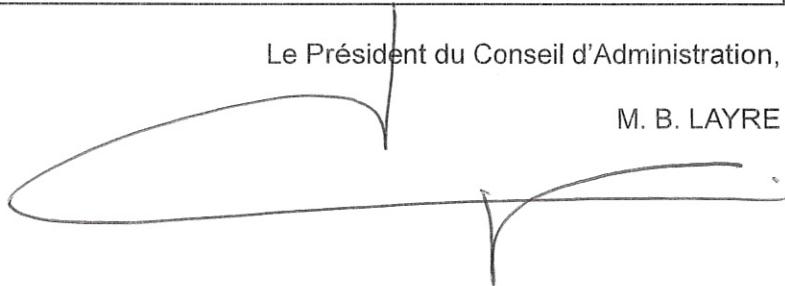
Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
66

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : MODIFICATION D'EMPLOIS DE DROIT PUBLIC REMUNERES SUR LE
BUDGET DE L'E.P.L.E.F.P.A.
Site de : CFAA 64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-63 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/18 créant le(les) emplois 05-S020

Vu la(les) délibération(s) n° 11-54 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 01/12/11 créant le(les) emplois 05-S030

Vu la(les) délibération(s) n° 21-75 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 01/12/21 créant le(les) emplois 05-S1054

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. d'Hasparren en date du 04 juin 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M..B..LAYRE....., président.

Début de séance	Approuve la modification de l'emploi de droit public n° 05-S020 de formateur à compter du 01/09/2025 dans les conditions suivantes :		
CA installé : 30	Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
Quorum : 16	1°- Définition du besoin	Permanent	<i>Permanent</i>
Présents : 19	2° - Base légale	ART L332-3 CGFP	ART L881-8 CRPM
Absents ou Excusés : 11	3° - Définition de l'emploi	Formateur catégorie A	Formateur catégorie A

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

4° - Quotité de l'emploi	62 %	75 %
5° - Durée de l'emploi	<i>CDD</i>	<i>CDD</i>
6° - Eléments constitutifs de la rémunération	- en référence à un indice brut : 444	- en référence à un indice brut : 513
7° - Centre support	05	05
8° - Impact budgétaire		4 400.00 €

Approuve la modification de l'emploi de droit public n° 05-S0030 de formateur à compter du **01/09/2025** dans les conditions suivantes :

Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1° - Définition du besoin	Permanent	<i>Permanent</i>
2° - Base légale	ART L332-3 CGFP	ART L881-8 CRPM
3° - Définition de l'emploi	Formateur catégorie A	Formateur catégorie A
4° - Quotité de l'emploi	40 %	80 %
5° - Durée de l'emploi	<i>CDD</i>	<i>CDD</i>
6° - Eléments constitutifs de la rémunération	- en référence à un indice brut : 444	- en référence à un indice brut : 444
7° - Centre support	05	05
8° - Impact budgétaire		5 000.00 €

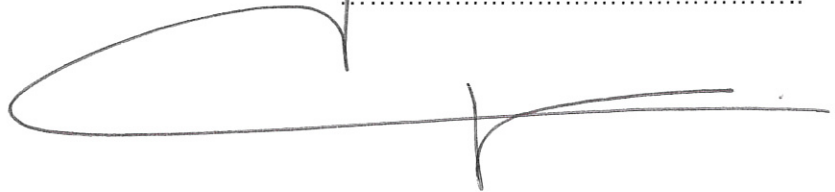
Approuve la modification de l'emploi de droit public n° 05-S1054 de formateur à compter du **01/09/2025** dans les conditions suivantes :

Conditions de l'emploi	Situation actuelle	Nouvelle situation
1° - Définition du besoin	Permanent	<i>Permanent</i>
2° - Base légale	ART L332-3 CGFP	ART L881-8 CRPM
3° - Définition de l'emploi	Formateur catégorie A	Formateur catégorie A
4° - Quotité de l'emploi	40 %	80 %
5° - Durée de l'emploi	<i>CDD</i>	<i>CDD</i>
6° - Eléments	- en référence à un	- en référence à un

	constitutifs de la rémunération	indice brut : 444	indice brut : 444
	7° - Centre support	05	05
	8° - Impact budgétaire		5 000.00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE.....



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de
l'acte
67

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : MODIFICATION EMPLOIS de droit public,
rémunéré sur le budget de l'EPLFPA CFAA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-63 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État

Vu la(les) délibération(s) n° 22-44 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 24/06/22 créant le(les) emplois 05-S1057

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 27/06/18 créant le(les) emplois 05-S307 et la délibération 21-18 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 22-44 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 24/06/22 créant le(les) emplois 05-S1058

Vu la(les) délibération(s) n° 11-54 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 01/12/11 créant le(les) emplois 05-S112 et les délibérations 09-126, 08-10, 08-79, 14-24, 18-76, 21-16, 13-23 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/18 créant le(les) emplois 05-S918 et les délibérations 21-16, 22-41 et 23-13 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/2018 créant le(les) emplois 05-S313

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/2018 créant le(les) emplois 05-S057 et la délibération 24-84 bis le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 11-036 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 31/03/2011 créant le(les) emplois 05-S124 et les délibérations 19-88, 22-41 et 22-42 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 24-86 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 25/06/24 créant le(les) emplois 05-S1062 et la délibération 24-84 bis le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 04-162 du conseil d'administration de l'EPLFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 27/11/04 créant le(les) emplois 05-S060

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 12/07/18 créant le(les) emplois 05-S194 et les délibérations 19-13, 22-41 et 22-43 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 07-54 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 28/06/07 créant le(les) emplois 05-S052 et les délibérations 09-08,18-76, 21-78, 22-42 et 24-140 le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 20-69 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 02/12/20 créant le(les) emplois 05-S1055

Vu la(les) délibération(s) n° 20-69 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 02/12/20 créant le(les) emplois 05-S1056

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/18 créant le(les) emplois 05-S310

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/18 créant le(les) emplois 05-S017 et les délibérations 09-126, 06-30, 19-88, 22-41 et 24-84 bis le modifiant

Vu la(les) délibération(s) n° 18-50 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques en date du 13/07/18 créant le(les) emplois 05-S020

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M. B. LAYRE président.

<u>Début de séance</u>	Approuve les changements de rémunération des emplois de droit public sur le centre cfaa64 rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA, selon le tableau ci-après :					
CA installé : 30 Quorum : 16 Présents : 19 Absents ou Excusés : 11	N° emploi	Nature emploi	Rémunération actuelle IB	Nouvelle rémunération IB	Date d'effet	Impact budgétaire annuel
	05-S1057	ADJOINT TECHNIQUE	376	387	01/09/25	115 €
	05-S307	ADJOINT ADMINISTRATIF	396	404	01/09/25	60 €
	05-S1058	ADJOINT TECHNIQUE	376	387	01/09/25	115 €
	05-S112	FORMATEUR	619	668	01/09/25	1 160 €
	05-S918	ADJOINT ADMINISTRATIF	542	562	01/09/25	410 €
	05-S313	FORMATEUR	513	523	01/09/25	220 €
	05-S057	ADJOINT	376	387	01/09/25	120 €

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

N° du CA
2

N° de l'acte
68

CATEGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou Financier**

OBJET : CALENDRIER D'ALTERNANCE 2025/2026 – CFAA64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du CFAA 64 en date du 04 juin 2025

Sur proposition du directeur de l'E.P.L.E.F.P.A.,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance
ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de .M..B..LAYRE....., président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents : 11
ou Excusés**

**Vote de la
délibération**

Votants : 19

Pour : 19

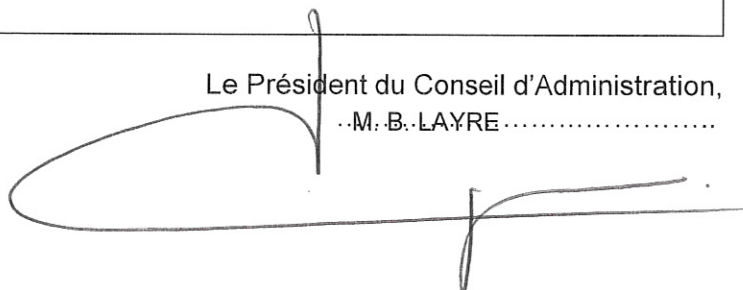
Contre : 0

Approuve

le calendrier d'alternance 2025-2026

Pièce jointe :

Le Président du Conseil d'Administration,
..M..B..LAYRE.....



PLANNING PREVISIONNEL ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

[illegible]

Semaines banalisées

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
des Pyrénées Atlantiques

Délibération N°

Année
2025

n° du CA
2

n° de l'acte
69

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : CREATION D'EMPLOI DE DROIT PUBLIC, CENTRE 05 CFAA 64, REMUNERE
SUR LE BUDGET DE L'EPLFPA DES PYRENEES ATLANTIQUES**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°86-63 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'E.P.L.E.F.P.A des Pyrénées Atlantiques en date du 8 juin 2006

Après consultation du conseil de perfectionnement du CFAA64 en date du 04/06/2025

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 26 mai 2025, réuni en séance ordinaire le 27 juin 2025, sous la présidence de M.B. LAYRE....., président.

**Début de
séance**

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents : 19

**Absents
ou Excusés : 11**

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1063 à compter du 01/09/2025, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Formateur de catégorie A

4° - quotité de l'emploi : 100 %

5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 444-821
- *régime indemnitaire éventuel ISOE+ SFT sous conditions*

6° - centre support : *05 CFAA 64*

7° - impact budgétaire : 38 000 €/an
et modalités de financement :

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois

Approuve la création de l'emploi n° 05-S1064 à compter du 01/01/2026, dans les conditions suivantes :

1° - définition du besoin : *permanent*

2° - base légale : *article L3332-2-2a du CGFP*

3° - définition de l'emploi : Adjoint technique de catégorie C

	4° - quotité de l'emploi : 100 % 5° - éléments constitutifs de la rémunération : IB 367-558 - régime indemnitaire éventuel RIFSEPP + SFT sous conditions 6° - centre support : 05 CFAA 64 7° - impact budgétaire : 40 000 €/an et modalités de financement : <i>Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois</i>
<u>Vote de la délibération</u> Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0	

Le Président du Conseil d'Administration,

M. B. LAYRE

